

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUNDGAU

DE LA SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025 A 18 H 30

dans la salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé à Altkirch

Sous la présidence de Monsieur Gilles FREMIOT, Président,

Date de la convocation : 13 juin 2025.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs, Christophe ANTONY, Danièle BACH, Fabienne BAMOND, Joseph BERBETT, Pierre BLIND, Nathalie BUCHER, Jean-Pierre BUISSON, Jean-Claude COLIN, Thierry DOLL, Jean-Claude EGGENSPILLER, Bernard FANKHAUSER, Jean-François FOERNBACHER, Gilles FREMIOT, Laurent FUCHS, Sylvain GABRIEL, Madeleine GOETZ, Gérard GROELLY, Eric GUTZWILLER, Agnès HARNIST, Sabine HATTSTATT, Matthieu HECKLEN, Georges HEIM, Rita HELL, Fabien ITTY, Bertrand IVAIN, Nicolas JANDER, André LEHMES, Michel LERCH, Christian LERDUNG, Agnès LORENTZ, Christophe LOUYOT, Jean-Marc METZ, Estelle MIRANDA-SIEVERT, Olivier PFLIEGER, Régine RENTZ, Denis REY, Fabienne REY, Georges RISS, Jean-Louis RUNSER, Jean-Claude SCHIELIN, Raphaël SCHMIDLIN, Fabien SCHOENIG, Georges SCHOLL, Christophe SENDELIN, Gilbert SORROLDONI (à partir du point 4), Dominique SPRINGINSFELD, Stéphane STALLINI (à partir du point 4), Antoine STAMPFLER, Patrick STEMMELIN, Céline STEVANOVIC, Paul STOFFEL, Christian SUTTER, Marielle THOMANN, Aurélio TOLOSA, Jean-Luc WAECKERLI, François WALCH, Hervé WALTER, Hervé WERMUTH, Chantal WISS, Joseph-Maurice WISS.

Étaient excusés et étaient représentés par leurs suppléants :

Mesdames et Messieurs Anne-Marie BIANCOTTI, Danielle CORDIER, Michel PFLIEGER, Jean ZURBACH.

Étaient excusés et ont donné procuration de vote :

Madame Doris BRUGGER a donné procuration à Monsieur Jean-Marc METZ,
Monsieur Michel DESSERICH a donné procuration à Madame Fabienne BAMOND,
Madame Ginette HELL a donné procuration à Monsieur Christian LERDUNG,
Madame Eliane OSINSKI a donné procuration à Monsieur Jean-Claude SCHIELIN,
Madame Isabelle PI-JOCQUEL a donné procuration à Monsieur Gilles FREMIOT,
Monsieur Gérard RENGGLI a donné procuration à Monsieur Eric GUTZWILLER,
Madame Nathalie SINGHOFF a donné procuration à Monsieur Fabien ITTY,
Monsieur Rémi SPILLMANN a donné procuration à Madame Agnès HARNIST,
Monsieur Jean WEISENHORN a donné procuration à Monsieur Christian SUTTER,
Monsieur Fernand WIEDER a donné procuration à Madame Fabienne REY.

Étaient excusés sans représentation :

Mesdames et Messieurs Bernard BUBENDORF, Danielle BUHLER, François COHENDET, Jean-Marie FREUDENBERGER, Serge GAISSER, Germain GOEPFERT, Christian GRIENENBERGER, Jean-Luc HEUDECKER, Estelle MIRANDA-SIEVERT (à partir du point 17).

Étaient non excusés :

Mesdames et Messieurs Bertrand AITA, Yann DILLMANN, Hugues DURAND, Delphine FELLMANN, Annick GROELLY, Stéphanie KELLER, Didier LEMAIRE, Véronique LIDIN, Philippe RUFI, Gilbert SORROLDONI (jusqu'au point 3), Stéphane STALLINI (jusqu'au point 3), Isabelle STEFFAN, Philippe WAHL.



Ordre du jour :

1.	DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	55
2.	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025.....	55
3.	BUDGET 00239 – EAU POTABLE : APPROBATION DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT	56
4.	DECISION MODIFICATIVE N°1.....	58
5.	ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.....	68
6.	MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS RELEVANT DES BUDGETS 00239 – EAU POTABLE ET 00203 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	68
7.	MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	71
8.	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	72
9.	RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SIGNALEMENT CONTRE LES ACTES DE VIOLENCE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN.....	76
10.	MODIFICATION DE L'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	77
11.	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL.....	78
12.	DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE A L'EPAGE DE LA LARGUE	78
13.	LUTTE CONTRE LA FIEVRE CATARRHALE OVINE ET BOVINE : VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX AGRICULTEURS	78
14.	CESSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE D'ILLFURTH A HABITATS DE HAUTE ALSACE.....	79
15.	CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES	80
16.	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « PLAN HERBE SUD ALSACE : PRAIRIES VIVANTES ET EAUX PRESERVEES »	81
17.	MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	82
18.	ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES POUR LA MAITRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT (ASCOMADE).....	82
19.	APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLTINGUE.....	83
20.	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR D'ALTKIRCH	84
21.	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE RENOVATION DES MAISONS ALSACIENNES ET DU BÂTI TRADITIONNEL.....	85
22.	CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN BRANCHE SUD 2024-2033 : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2025	87
23.	REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR	88
24.	MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	88
25.	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL	90
26.	DIVERS	96

En préambule à la séance, Messieurs Sean DURKIN et Joseph MUTH, référents pour la lutte contre le frelon asiatique, présentent le bilan du piégeage réalisé en début d'année. Monsieur DURKIN rappelle que le frelon asiatique, espèce invasive nuisible introduite accidentellement en France en 2004 (Lot-et-Garonne), s'est depuis propagé sur l'ensemble du territoire national et dans plusieurs pays européens. L'Alsace a été touchée en 2016 dans le Bas-Rhin, puis en 2023 dans le Haut-Rhin.

Le frelon asiatique représente une menace non seulement pour les zones apicoles mais également pour les milieux urbains. Un nid consomme environ 11 kg d'insectes par an, dont 30% d'abeilles, causant des pertes majeures pour les apiculteurs (jusqu'à 12 millions d'abeilles perdues annuellement). Malgré l'augmentation du nombre de nids détruits, l'éradication totale n'est plus envisageable, l'objectif est désormais de contenir collectivement la progression de l'espèce.

Monsieur DURKIN détaille ensuite le cycle de vie du frelon asiatique et insiste sur l'importance du piégeage des reines fondatrices au début du printemps pour limiter la formation de nouveaux nids. En 2025, 830 fondatrices ont été capturées contre une centaine en 2024. À ce jour, 23 communes du territoire de la CCS participent activement à cette opération et ont déjà piégé 310 frelons en 2025.

Le Président remercie chaleureusement Messieurs Sean DURKIN et Joseph MUTH pour leur implication auprès des communes de la CCS.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Benoît KENNARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément aux articles L.2541-6 et L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 10 avril 2025.

3. BUDGET 00239 – EAU POTABLE : APPROBATION DE NOUVELLES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT

Il convient de créer les nouvelles autorisations de programmes suivantes :

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP		
			(€ HT)		
AP 10-18			2025	2026	2027
STEINSOULTZ Vergers	104 100,00 €	2031	4 100,00 €		
		2315		78 800,00 €	21 200,00 €
OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP		
			(€ HT)		
AP 10-19			2025	2026	2027
WERENTZHOUSE Grand Rue	412 490,00 €	2031	12 500,00 €		
		2315		200 000,00 €	199 990,00 €

Les autorisations de programme suivantes restent inchangées :

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP					
			(€ HT)					
AP 10-5			2021	2022	2023	2024	2025	2026
SCHEMA D'ALIMENTATION ET ETUDES	287 500,00 €	2031	- €	- €	- €	- €	- €	250 000,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP					
			(€ HT)					
AP10-6		2317	2021	2022	2023	2024	2025	2026
HIRSINGUE : Rue d'Altkirch	365 000,00 €		- €	- €	5 708,25 €	- €	- €	359 291,75 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP				
			(€ HT)				
AP 10-9		2317	2023	2024	2025	2026	2027
LIGSDORF :réservoir + traitement arsenic	500 000,00 €		- €	1 134,00 €	- €	325 000,00 €	173 866,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP			
			(€ HT)			
AP 10-10			2023	2024	2025	2026
BENDORF : réservoir La Saboterie	500 000,00 €	2317	- €	- €	23 000,00 €	457 000,00 €
		2031	- €	20 000,00 €	- €	- €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP			
			(€ HT)			
AP 10-11		2317	2023	2024	2025	2026
KOESTLACH-VX FERRETTE INTERCONNEXION	400 000,00 €		- €	- €	- €	400 000,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP				
			(€ HT)				
AP 10-12		2317	2023	2024	2025	2026	2027
BOUXWILLER-WERENTZHOUSE INTERCONNEXION	500 000,00 €		- €	- €	- €	200 000,00 €	300 000,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP		
			(€ HT)		
AP 10-14	262 125,00 €		2023	2024	2025
WALDIGHOFFEN - rue de Bâle	184 751,13 €	2315	2 125,00 €	127 124,69 €	55 501,44 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP			
			(€ HT)			
AP10-15			2024	2025	2026	2027
FERRETTE - Rue de Lucelle	150 000,00 €	2317	- €	- €	- €	150 000,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP			
			(€ HT)			
AP10-16		2317	2024	2025	2026	2027
LEVONCOURT - Déviation conduite	190 000,00 €		- €	- €	- €	190 000,00 €

OPERATION	MONTANT DE L'AP	COMPTE	MONTANT DES CP	
			(€ HT)	
AP10-17			2024	2025
DURMENACH - rue de la Gendarmerie	167 862,00 €	2317	157 599,98 €	10 262,02 €

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création des autorisations de programme 10-18 et 10-19 et crédits de paiements s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Stéphane STALLINI et Gilbert SORROLDINI.



4. DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Président expose qu'il convient d'apporter les modifications suivantes aux budgets annexes suivants :

BUDGET 00200 : BUDGET GENERAL

Gestionnaire	Fonction	Nature	Chapitre	Antenne	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
						DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	01	75888	75		REMBOURSEMENT 1/10 DE 20% GARANTIES MARIE PIRE		14 400,00		
	01	021	021		EQUILIBRE FONCTIONNEMENT				
	01	023	023		EQUILIBRE FONCTIONNEMENT	- 44 572,00			-44 572,00
AAGV	020	60611	011		GENS VOYAGE - CONSO EAU	5 000,95			
AAGV	020	65811	65	INFO	GENS VOYAGE - MAINTENANCE LOGICIEL 2025	2 200,00			
ADMIN	020	615221	011	TECH	BAT21 - REPARATIONS	6 000,00			
ADMIN	020	6156	011	TECH	BAT21 - ASCOM MAINTENANCE	650,00			
ADMIN	020	63512	011		TAXES FONCIERES HEIDWILLER	28,00			
AFFSCOL	221	6218	012		SECTION FOOT ANNEE 2025 COLLEGE HIRSINGUE	6 000,00			
AFFSCOL	221	63512	011		TAXE FONCIERE POUR COLLEGE FERRETTE	1 873,00			
ATTRACT	020	747888	74		FINANCEMENT SALAIRE CTG 2025		7 200,00		
ECONOMIE	61	615221	011	QP TECH	PRELEVEMENT DE CREDITS POUR BAT21	- 5 000,00			
ECONOMIE	61	63512	011	PLESSIE	TAXES FONCIERES POUR QP	8 140,00			
GENDILLFU	10	63512	011		TAXES FONCIERES GENDARMERIE	5 302,00			
MAILLFURTH	4222	673	67		REMBOURSEMENTS SUITE A REGUL	1 200,00			
MEDIAFERR	313	75888	75		REMB COMPTE PRORATA TRAVAUX		5 623,00		
PEALTKIRC	331	2087	20	TECH	TUILERIE - TRANSFERT CREDIT AU 23			30 000,00	
PEALTKIRC	331	2317	23	TECH	TUILERIE - TRANSFERT CREDIT DU 20			30 000,00	
PEALTKIRC	331	752	75		LOYER APEA 2025		24 000,00		
PERIASPAC	331	60632	011	INFO	TELEPHONE PORTABLE	- 17,60			
PERIASPAC	331	60623	011		ALIMENTATION PETIT DEJEUNER PERI	94,40			
PERIASPAC	331	60623	011		GOUTER PERI	1 403,54			
PERIASPAC	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	- 24,08			
PERIASPAC	331	60623	011		SOIREES A THEME PERI	- 54,08			
PERIASPAC	331	60623	011	VAC	ALIMENTATION VAC PETIT DEJ VAC NOEL 2 SEMAINES	- 188,16			
PERIASPAC	331	60623	011	VAC	ALIMENTATION VAC GOUTER VAC NOEL 2 SEMAINES	- 88,16			
PERIASPAC	331	60631	011		ENTRETIEN	411,05			
PERIASPAC	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	- 1 227,83			
PERIASPAC	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	- 48,16			
PERIASPAC	331	60632	011		JEUX	- 196,32			
PERIASPAC	331	60632	011		VAISSELLE	- 4,64			
PERIASPAC	331	60632	011		MATERIEL DIVRES	368,48			
PERIASPAC	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC HIVER 2 SEMAINES	- 765,04			
PERIASPAC	331	60632	011	TECH	PLAQUE DE BOIS RENFORT PLACO POUR CROCHETS	103,68			
PERIASPAC	331	60632	011	TECH	AMENAGEMENT STOCKAGE BACS DECHETS	129,60			
PERIASPAC	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC NOEL 2 SEMAINES	- 690,40			
PERIASPAC	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	- 135,20			
PERIASPAC	331	60668	011		PHARMACIE	- 48,16			
PERIASPAC	331	611	011		REPAS PERI	5 491,00			
PERIASPAC	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	- 235,20			
PERIASPAC	331	611	011	VAC	REPAS VAC HIVER 2 SEMAINES	148,97			
PERIASPAC	331	611	011	VAC	REPAS VAC NOEL 2 SEMAINES	- 140,79			
PERIASPAC	331	6132	011		LOCATIONS SALLE PERI	907,22			
PERIASPAC	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	- 209,28			
PERIASPAC	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS	64,80			
PERIASPAC	331	615221	011		ENTRETIEN ET REPARATIONS BÂTIMENTS PUBLICS	500,00			
PERIASPAC	331	61558	011		REPARATIONS ELECTROMENAGERS ET DIVERS	- 554,71			
PERIASPAC	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR	77,76			
PERIASPAC	331	6184	011		AUTRES FORMATIONS	195,73			
PERIASPAC	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS	- 217,60			
PERIASPAC	331	6184	011		BAFA BASE	- 296,32			
PERIASPAC	331	6184	011		BPJEPS	- 5 657,58			
PERIASPAC	331	6184	011		BAFD BASE	- 478,72			
PERIASPAC	331	6184	011		BAFD APPRO	- 330,75			
PERIASPAC	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	- 26,83			
PERIASPAC	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	- 32,76			
PERIASPAC	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATION PERI	- 170,40			
PERIASPAC	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC HIVER 2 SEMAINES	1 009,71			
PERIASPAC	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC NOEL 2 SEMAINES	- 1 240,79			
PERIASPAC	331	6188	011	VAC	CARTES CADEAUX STAGIAIRES BAFA	- 261,12			
PERIASPAC	331	6234	011		REPAS EXTERIEUR PERI	- 185,20			
PERIASPAC	331	6234	011	VAC	REPAS EXTERIEUR VAC	734,50			
PERIASPAC	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	7,81			
PERIASPAC	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC HIVER 2 SEMAINES	- 657,60			
PERIASPAC	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC NOEL 2 SEMAINES	- 885,60			
PERIASPAC	331	6251	011		FRAIS DEPLACEMENT	- 198,16			
PERIASPAC	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET	90,72			
PERIASPAC	331	627	011		FRAIS BANCAIRES	19,44			
PERIASPAC	331	6283	011		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	- 270,40			
PERIASPAC	331	6284	011		ORDURES MENAGERES	285,13			
PERIASPAC	331	62875	011		REVERSEMENT DES CHARGES A LA COMMUNE	1 296,03			
PERICARSP	331	60623	011		GOUTER PERI	264,77			
PERICARSP	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE	- 171,38			
PERICARSP	331	60623	011		SOIREES A THEME PERI	- 0,69			
PERICARSP	331	60631	011		ENTRETIEN	1,56			
PERICARSP	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	- 6,97			
PERICARSP	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	- 192,66			
PERICARSP	331	60632	011		JEUX	- 256,88			
PERICARSP	331	60632	011		VAISSELLE	37,16			



PERICARSP	331	60632	011		MATERIELS DIVERS	-	4,22		
PERICARSP	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	57,27		
PERICARSP	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	0,78		
PERICARSP	331	60668	011		PHARMACIE	-	26,31		
PERICARSP	331	611	011		REPAS PERI	-	14 168,64		
PERICARSP	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	-	7,34		
PERICARSP	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS	-	35,78		
PERICARSP	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR	-	50,77		
PERICARSP	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS	-	39,27		
PERICARSP	331	6184	011		BAFA BASE	-	0,62		
PERICARSP	331	6184	011		BAFA APPRO	-	0,05		
PERICARSP	331	6184	011		AUTRE FORMATION	-	0,62		
PERICARSP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	119,69		
PERICARSP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	154,65		
PERICARSP	331	6188	011		SORTIES ANIMATION PERI	-	143,12		
PERICARSP	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT	-	164,22		
PERICARSP	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET	-	0,09		
PERICARSP	331	627	011		FRAIS BANCAIRES	-	10,73		
PERICARSP	331	6284	011		ORDURES MENAGERES	-	27,89		
PERICARSP	331	62875	011		REVERSEMENT DES CHARGES A LA COMMUNE	-	1 362,92		
PERICCS	331	60622	011		CARBURANTS LIVREUR GOUTERS	-	100,00		
PERICCS	331	60631	011		HYGIENE LIVREUR	-	200,00		
PERICCS	331	60632	011		MATERIEL LIVREUR	-	100,00		
PERICCS	331	60632	011		MATERIEL INCLUSION	-	100,00		
PERICCS	331	60632	011		INCLUSION MALETTE DE TRANSITION ET D'AUTOREGULATI	-	520,00		
PERICCS	331	60632	011		ASPIRATEUR VEHICULE GOUTER	-	80,01		
PERICCS	331	60636	011		VETEMENTS DE TRAVAIL LIVREUR	-	300,00		
PERICCS	331	61351	011		LOCATION VEHICULE LIVREUR	-	1 512,80		
PERICCS	331	61558	011		REPARATION ELECTROMENAGERS PERI CCS	-	1 216,26		
PERICCS	331	6182	011		DOCUMENTATION SERVICE	-	300,00		
PERICCS	331	6184	011		FORMATION DES DIRECTEURS GESTION DE PROJET	-	2 500,00		
PERICCS	331	6184	011		FORMATION CREOR SOCIAL	-	80,00		
PERICCS	331	6184	011		FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE	-	1 820,00		
PERICCS	331	6184	011		FORMATION DES DIRECTEURS BAFD	-	2 500,00		
PERICCS	331	6188	011		CONFERENCE PARLER POUR QUE LES ENFANTS ECOUTE	-	420,00		
PERICCS	331	6234	011		REPAS JOURNEE COHESION	-	600,00		
PERICCS	331	6234	011		REPAS JOURNEE HACCP 29/01/25	-	717,19		
PERICCS	331	61551	011		ENTRETIEN VEHICULE LIVREUR	-	800,00		
PERICCS	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET	-	16,80		
PERICCS	331	65888	65		CONTROLE CAF PERIS 2023 - REMB TROP PERCU	-	32 069,00		
PERICCS	331	747888	74		FINANCEMENT SALAIRE CTG 2025	-	9 600,00		
PERICOURT	331	60622	011		CARBURANTS	-	95,63		
PERICOURT	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	9,56		
PERICOURT	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE PERI	-	156,17		
PERICOURT	331	60623	011		SOIREE A THEME PERI	-	234,26		
PERICOURT	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC PRIMTEMPS 2 SEMAINES	-	212,35		
PERICOURT	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC PRIMTEMPS 2 SEMAINES	-	212,35		
PERICOURT	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET 2 SEMAINES	-	112,35		
PERICOURT	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC JUILLET 2 SEMAINES	-	212,35		
PERICOURT	331	60631	011		FOURNITURES D'ENTRETIEN	-	157,38		
PERICOURT	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	-	76,09		
PERICOURT	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	-	280,87		
PERICOURT	331	60632	011		JEUX	-	268,52		
PERICOURT	331	60632	011		VAISSELLE	-	9,56		
PERICOURT	331	60632	011		EQUIPEMENT MINI BUS	-	17,13		
PERICOURT	331	60632	011		PETIT ELECTROMENAGER	-	9,56		
PERICOURT	331	60632	011		MATERIELS DIVERS	-	304,16		
PERICOURT	331	60632	011	PREVENT	PETIT EQUIPEMENT PREVENTION	-	117,13		
PERICOURT	331	60632	011	VAC	MATERIELS VAC PRIMTEMPS	-	421,65		
PERICOURT	331	60632	011	VAC	MATERIELS VAC JUILLET	-	330,87		
PERICOURT	331	60636	011		VETEMENTS DE TRAVAIL	-	34,26		
PERICOURT	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	195,22		
PERICOURT	331	60668	011		AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	126,17		
PERICOURT	331	60668	011		PHARMACIE MINI BUS	-	63,09		
PERICOURT	331	611	011		REPAS PERI	-	3 868,44		
PERICOURT	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRIMTEMPS	-	761,65		
PERICOURT	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	-	361,75		
PERICOURT	331	6132	011		LOCATION SALLE PERI	-	2 410,38		
PERICOURT	331	61351	011		LOCATION MINI BUS	-	4 292,43		
PERICOURT	331	61358	011		LOCATION MATERIELS PERI	-	390,44		
PERICOURT	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS	-	109,56		
PERICOURT	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	-	12,47		
PERICOURT	331	61551	011		ABONNEMENT CARTES CARBURANT	-	6,53		
PERICOURT	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR	-	146,81		
PERICOURT	331	6182	011		LIVRE ET ABONNEMENT	-	39,04		
PERICOURT	331	6184	011		BAFA BASE	-	224,70		
PERICOURT	331	6184	011		BAFA APPRO	-	153,39		
PERICOURT	331	6184	011		BPJEPS	-	6 247,00		
PERICOURT	331	6184	011		BAFD BASE	-	120,52		
PERICOURT	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	116,41		
PERICOURT	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	155,23		
PERICOURT	331	6188	011		SORTIE ET ANIMATION PERI	-	390,44		
PERICOURT	331	6188	011	VAC	SORTIE ET ANIMATION VAC PRIMTEMPS	-	1 131,75		
PERICOURT	331	6188	011	VAC	SORTIE ET ANIMATION VAC JUILLET	-	61,75		
PERICOURT	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAUX STAGIAIRE BAFA	-	15,74		
PERICOURT	331	6234	011		REPAS A L EXTERIEUR PERI	-	173,31		
PERICOURT	331	6234	011	VAC	REPAS EXTERIEUR VAC	-	115,00		
PERICOURT	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	-	28,66		
PERICOURT	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI	-	3 121,12		
PERICOURT	331	62268	011		AUDIT PMS PLAN DE MAITRISE SANITAIRE	-	65,74		
PERICOURT	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC PRIMTEMPS	-	951,31		
PERICOURT	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC JUILLET	-	28,69		
PERICOURT	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENTS	-	0,87		
PERICOURT	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISES EXTERIEURS HORS MARCHES	-	624,70		
PERICOURT	331	6284	011		ORDURES MENAGERES	-	219,13		
PERICOURT	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORT SIAS	-	1 211,36		
PERIDURLI	331	2031	20		PERI DURLINSDORF - ETUDES	-		4 000,00	
PERIDURLI	331	6281	011		PERI DURLINSDORF - Coïssation annuelle CAUE	-	700,00		
PERIEMLIN	331	60622	011		CARBURANT	-	172,22		
PERIEMLIN	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	84,25		



PERIEMLIN	331	60623	011		REPAS CM2 FIN D'ANNEE	-	136,95		
PERIEMLIN	331	60623	011		SOIREE A THEMES	-	248,34		
PERIEMLIN	331	60623	011	MER	PETIT DEJEUNER MER		164,75		
PERIEMLIN	331	60623	011	MER	GOUTER MER		164,75		
PERIEMLIN	331	60623	011	MER	ATELIER CULINAIRE MER		96,53		
PERIEMLIN	331	60623	011	MER	REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE MER		106,53		
PERIEMLIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC PRINTEMPS	-	331,11		
PERIEMLIN	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC PRINTEMPS 2 SEMAINES		62,49		
PERIEMLIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC AOUT	-	131,11		
PERIEMLIN	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT 2 SEMAINES		68,89		
PERIEMLIN	331	60631	011		ENTRETIEN	-	866,46		
PERIEMLIN	331	60631	011		FACTURES DIEMUNSCH 2021	-	49,19		
PERIEMLIN	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	-	464,20		
PERIEMLIN	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	-	332,23		
PERIEMLIN	331	60632	011		JEUX	-	345,01		
PERIEMLIN	331	60632	011		VAISSELLE	-	239,72		
PERIEMLIN	331	60632	011		EQUIPEMENTS MINIBUS		25,83		
PERIEMLIN	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	-	506,03		
PERIEMLIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC PRINTEMPS	-	576,52		
PERIEMLIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AOUT	-	427,78		
PERIEMLIN	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	224,67		
PERIEMLIN	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	161,11		
PERIEMLIN	331	60668	011		PHARMACIE	-	95,56		
PERIEMLIN	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	-	99,17		
PERIEMLIN	331	611	011		REPAS PERI	-	2 295,02		
PERIEMLIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRINTEMPS	-	455,57		
PERIEMLIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC AOUT		264,82		
PERIEMLIN	331	61351	011		LOCATIONS MINIBUS		1 772,17		
PERIEMLIN	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	-	637,23		
PERIEMLIN	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS		527,06		
PERIEMLIN	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE CARBURANT		5,58		
PERIEMLIN	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS	-	99,33		
PERIEMLIN	331	6184	011		BAFA BASE		68,89		
PERIEMLIN	331	6184	011		BAFA APPRO		60,28		
PERIEMLIN	331	6184	011		AUTRE FORMATIONS	-	165,56		
PERIEMLIN	331	6184	011		BAFD APPRO	-	314,56		
PERIEMLIN	331	6184	011		BAFD BASE	-	455,28		
PERIEMLIN	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS		41,36		
PERIEMLIN	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS		56,72		
PERIEMLIN	331	6188	011		ANIMATIONS PERI	-	2 069,46		
PERIEMLIN	331	6188	011	MER	SORTIES ET ANIMATIONS MER		134,16		
PERIEMLIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC PRINTEMPS	-	101,57		
PERIEMLIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC AOUT	-	255,57		
PERIEMLIN	331	6188	011	VAC	CARTES CADEAUX STAGIAIRES BAFA	-	347,67		
PERIEMLIN	331	6232	011		FÊTES ET CÉRÉMONIES	-	165,56		
PERIEMLIN	331	6234	011	MER	REPAS A L'EXTERIEUR MER	-	103,47		
PERIEMLIN	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS		7,93		
PERIEMLIN	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS	-	620,84		
PERIEMLIN	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS - MER	-	762,51		
PERIEMLIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC PRINTEMPS	-	641,68		
PERIEMLIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC AOUT		48,32		
PERIEMLIN	331	627	011		FRAIS BANCAIRES	-	44,17		
PERIEMLIN	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		430,54		
PERIEMLIN	331	62878	011		REVERSEMENTS DES CHARGES AU SIAS		1 033,30		
PERIEMLIN	331	62878	011		PARTICIPATION AU TRANSPORT SIAP		1 902,76		
PERIEMLIN	331	611	011	MER	REPAS MER	-	2 560,77		
PERIEMLIN	331	61558	011	TECH	MAINTENANCE ADOUCISSEURS		60,28		
PERIFERR	331	60611	011		EAU ET ASSAINISSEMENT		26,56		
PERIFERR	331	60623	011		GOUTER PERI		106,26		
PERIFERR	331	60623	011		PETIT DEJ PERI		49,81		
PERIFERR	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	193,36		
PERIFERR	331	60623	011		SOIREE A THEME PERI		16,60		
PERIFERR	331	60623	011	MER	ATELIER CULINAIRE MER		6,64		
PERIFERR	331	60623	011	MER	PETIT DEJ MER	-	156,62		
PERIFERR	331	60623	011	MER	GOUTER MER	-	283,10		
PERIFERR	331	60623	011	MER	REPAS EXEPTIONNEL SUR SITE	-	193,36		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ VAC PRINTEMPS	-	386,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC PRINTEMPS	-	35,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ VAC JUILLET	-	266,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	-	236,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ VAC AOUT	-	266,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT	-	136,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	SEJOUR	-	386,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	GOUTER - VAC TOUSSAINT	-	136,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ - VAC TOUSSAINT	-	266,72		
PERIFERR	331	60623	011	VAC	POP CORN CINEMA 03/01/25		122,50		
PERIFERR	331	60631	011		ENTRETIEN HYGIENE	-	0,82		
PERIFERR	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	-	563,47		
PERIFERR	331	60632	011		ACTIVITE MANUELLE		2 204,73		
PERIFERR	331	60632	011		JEUX		209,96		
PERIFERR	331	60632	011		VAISSELLE		16,60		
PERIFERR	331	60632	011		MATERIELS DIVERS	-	1 497,00		
PERIFERR	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER	-	466,79		
PERIFERR	331	60632	011	TECH	ESCABEAU - ACHAT OBLIGATOIRE DIESTEL		19,92		
PERIFERR	331	60632	011	VAC	MATERIELS SEJOUR	-	193,36		
PERIFERR	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC PRINTEMPS	-	729,79		
PERIFERR	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC JUILLET	-	566,79		
PERIFERR	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC AOUT	-	566,79		
PERIFERR	331	60632	011	VAC	MATERIELS VAC TOUSSAINT	-	466,79		
PERIFERR	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL		7,31		
PERIFERR	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	766,79		
PERIFERR	331	60668	011		PHARMACIE	-	170,04		
PERIFERR	331	611	011		REPAS		2 001,75		
PERIFERR	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRINTEMPS	-	1 011,57		
PERIFERR	331	611	011	VAC	REPAS JUILLET	-	104,59		
PERIFERR	331	611	011	VAC	REPAS AOUT	-	287,59		
PERIFERR	331	611	011	VAC	REPAST TOUSSAINT VAC	-	283,59		
PERIFERR	331	61358	011		LOCATIONS MATERIEL PERI		9,96		
PERIFERR	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS		337,58		
PERIFERR	331	61358	011	INFO	COMAB - LOCATION FIREWALL	-	338,38		



PERIFERR	331	615221	011	TECH	BATIMENTS PUBLICS	-	1 015,13		
PERIFERR	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR		49,81		
PERIFERR	331	6182	011		LIVRE ET ABONNEMENT		3,98		
PERIFERR	331	6184	011		BAFD BASE	-	531,74		
PERIFERR	331	6184	011		BAFA BASE		26,56		
PERIFERR	331	6184	011		BAFA APPRO		11,62		
PERIFERR	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	181,06		
PERIFERR	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	235,20		
PERIFERR	331	6188	011		INTERVENENT	-	145,02		
PERIFERR	331	6188	011	MER	SORTIE ANIMATION MER	-	900,38		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC PRINTEMPS	-	655,59		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC JUILLET	-	1 133,59		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC AOUT		566,41		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA	-	483,40		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC TOUSSAINT	-	933,59		
PERIFERR	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC NOEL		139,00		
PERIFERR	331	62268	011		AUDIT PMS PLANS DE MAITRISE SANITAIRE		9,96		
PERIFERR	331	6234	011		REPAS EXT PERI	-	193,36		
PERIFERR	331	6234	011	MER	REPAS EXT MER	-	290,04		
PERIFERR	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLIC		0,99		
PERIFERR	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS - MER	-	130,27		
PERIFERR	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS - MER CULTURE	-	133,36		
PERIFERR	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC PRINTEMPS	-	1 230,19		
PERIFERR	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC JUILLET	-	550,19		
PERIFERR	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AOUT	-	550,19		
PERIFERR	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC TOUSSAINT	-	550,19		
PERIFERR	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT		0,60		
PERIFERR	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		68,24		
PERIFERR	331	627	011		FRAIS BANCAIRES		4,98		
PERIFERR	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEUR HORS MARCHÉ	-	423,63		
PERIFERR	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEUR MARCHÉ		733,86		
PERIFERR	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		66,41		
PERIFERR	331	62878	011		RBT CHARGES PERI AU SYNDICAT		10 498,09		
PERIFERR	331	611	011	MER	REPAS MER		2 100,95		
PERIFERR	331	60612	011	TECH	ENERGIE - ELECTRICITE		149,43		
PERIFISLI	331	60622	011		CARBURANT		1 000,00		
PERIFISLI	331	60623	011		GOUTER - PERI		280,00		
PERIFISLI	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE - PERI	-	458,00		
PERIFISLI	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE - PERI	-	152,00		
PERIFISLI	331	60623	011		SOIREE A THEME - PERI	-	229,00		
PERIFISLI	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ - VAC HIVER	-	305,00		
PERIFISLI	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ - VAC AOUT	-	305,00		
PERIFISLI	331	60623	011	VAC	GOUTER - VAC AOUT	-	5,00		
PERIFISLI	331	60623	011	VAC	GOUTER - VAC HIVER	-	59,00		
PERIFISLI	331	60631	011		FOURNITURES D'ENTRETIEN		972,00		
PERIFISLI	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES		800,00		
PERIFISLI	331	60632	011		JEUX	-	614,00		
PERIFISLI	331	60632	011		VAISSELLES	-	59,00		
PERIFISLI	331	60632	011		EQUIPEMENTS MINIBUS	-	52,00		
PERIFISLI	331	60632	011		PETIT ELECTROMENAGERS	-	774,80		
PERIFISLI	331	60632	011		MATERIELS DIVERS	-	232,00		
PERIFISLI	331	60632	011	VAC	MATERIELS VAC HIVER	-	549,00		
PERIFISLI	331	60632	011	VAC	MATERIELS VAC AOUT	-	414,00		
PERIFISLI	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	2,00		
PERIFISLI	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	14,00		
PERIFISLI	331	60668	011		PHARMACIE PERI	-	129,00		
PERIFISLI	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	-	52,00		
PERIFISLI	331	611	011		REPAS PERI		8 764,00		
PERIFISLI	331	611	011	VAC	REPAS VAC HIVER	-	285,00		
PERIFISLI	331	611	011	VAC	REPAS VAC AOUT	-	28,00		
PERIFISLI	331	6132	011		LOCATIONS SALLE		2 596,00		
PERIFISLI	331	61351	011		LOCATIONS MINIBUS		4 630,00		
PERIFISLI	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS		55,19		
PERIFISLI	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	-	102,00		
PERIFISLI	331	61551	011		ABONNEMENT CARTES CARBURANT		6,00		
PERIFISLI	331	61558	011		CONTRAT MAINTENANCE VAPODIL	-	305,00		
PERIFISLI	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR	-	92,00		
PERIFISLI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS		143,81		
PERIFISLI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS		191,07		
PERIFISLI	331	6188	011		ANIMATION PERI	-	82,00		
PERIFISLI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC HIVER		697,10		
PERIFISLI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC AOUT	-	178,00		
PERIFISLI	331	6188	011	VAC	CARTES CADEAUX STAGIAIRES BAFA	-	284,00		
PERIFISLI	331	6234	011		REPAS EXTERIEUR - PERI	-	114,00		
PERIFISLI	331	6234	011	VAC	REPAS EXTERIEUR - VAC		405,00		
PERIFISLI	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS		39,60		
PERIFISLI	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS RPI OLTINGUE		4 815,00		
PERIFISLI	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS RPI DURMENACH		2 360,00		
PERIFISLI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC HIVER	-	226,00		
PERIFISLI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AOUT	-	496,00		
PERIFISLI	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT	-	116,00		
PERIFISLI	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		96,36		
PERIFISLI	331	627	011		FRAIS BANCAIRES	-	14,00		
PERIFISLI	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		189,00		
PERIFISLI	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORT RPI		166,67		
PERIHIRSIN	331	60611	011		CONSOMMATION EAU 2025		621,67		
PERIHIRSIN	331	60622	011		CARBURANTS		246,39		
PERIHIRSIN	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	457,90		
PERIHIRSIN	331	60623	011		SOIREE A THEME	-	311,19		
PERIHIRSIN	331	60623	011	MER	ALIMENTATION MER CULTURE		8,88		
PERIHIRSIN	331	60623	011	MER	ATELIER CULINAIRE MER	-	5,60		
PERIHIRSIN	331	60623	011	MER	REPAS EXCEPTIONNELS SUR SITE MER	-	82,24		
PERIHIRSIN	331	60623	011	MER	SOIREE A THEME MER	-	82,24		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC HIVER	-	254,65		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC HIVER	-	328,95		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC PRINTEMPS	-	147,13		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC PRINTEMPS	-	328,95		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC JUILLET	-	317,90		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	-	207,90		
PERIHIRSIN	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC TOUSSAINT	-	28,95		



PERIHIRSIN	331	60631	011		ENTRETIEN	299,29			
PERIHIRSIN	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER	- 340,14			
PERIHIRSIN	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER CULTURE	- 10,56			
PERIHIRSIN	331	60632	011	PREVEN	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	- 246,71			
PERIHIRSIN	331	60632	011	TECH	PEINTURE	142,10			
PERIHIRSIN	331	60632	011	TECH	BARRIERE SEPARATION	44,40			
PERIHIRSIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT HIVER	- 526,46			
PERIHIRSIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT PRINTEMPS	- 822,38			
PERIHIRSIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT JUILLET	- 444,76			
PERIHIRSIN	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT TOUSSAINT	- 222,38			
PERIHIRSIN	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	- 5,60			
PERIHIRSIN	331	60668	011		PHARMACIE	- 111,19			
PERIHIRSIN	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	- 2,24			
PERIHIRSIN	331	611	011		REPAS	2 929,84			
PERIHIRSIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC HIVER	212,84			
PERIHIRSIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRINTEMPS	27,08			
PERIHIRSIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	239,92			
PERIHIRSIN	331	611	011	VAC	REPAS VAC TOUSSAINT	275,24			
PERIHIRSIN	331	61351	011		LOCATIONS MINIBUS	5 193,45			
PERIHIRSIN	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	- 164,48			
PERIHIRSIN	331	61358	011	MER	LOCATIONS MATERIEL	- 123,36			
PERIHIRSIN	331	61358	011	MER	CHASSE AUX OEUFS WILLER	- 42,24			
PERIHIRSIN	331	615221	011	TECH	REMPLACEMENT PORTE CHAUFFERIE	888,09			
PERIHIRSIN	331	6156	011	TECH	VERIFICATION INCENDIE	177,62			
PERIHIRSIN	331	6184	011		BAFA BASE	142,10			
PERIHIRSIN	331	6184	011		BAFA APPRO	- 122,38			
PERIHIRSIN	331	6184	011		BAFD APPRO	- 312,50			
PERIHIRSIN	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	68,07			
PERIHIRSIN	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	50,00			
PERIHIRSIN	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI	- 85,95			
PERIHIRSIN	331	6188	011	MER	SORTIES ET ANIMATIONS MER	263,14			
PERIHIRSIN	331	611	011	MER	REPAS MER	1 036,55			
PERIHIRSIN	331	60612	011	TECH	ELECTRICITE	181,52			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC HIVER	- 1 149,76			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC PRINTEMPS	- 1 069,76			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC JUILLET	- 1 739,52			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC TOUSSAINT	- 944,76			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA FEVRIER	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA AVRIL	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA JUILLET	- 345,40			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA TOUSSAINT	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA VAC HIVER	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA VAC AVRIL	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA VAC JUILLET	- 345,40			
PERIHIRSIN	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA VAC TOUSSAINT	- 172,70			
PERIHIRSIN	331	6232	011		FÊTES ET CÉRÉMONIES	- 123,36			
PERIHIRSIN	331	6234	011		REPAS EXTERIEURS	- 326,95			
PERIHIRSIN	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	- 27,32			
PERIHIRSIN	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI	4 742,20			
PERIHIRSIN	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS MER	108,28			
PERIHIRSIN	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS MER CULTURE	35,52			
PERIHIRSIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC HIVER	- 1 003,57			
PERIHIRSIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC PRINTEMPS	- 1 033,57			
PERIHIRSIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS JUILLET	- 1 367,14			
PERIHIRSIN	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC TOUSSAINT	- 633,57			
PERIHIRSIN	331	6263	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEURE HORS MARCHE	- 1 644,76			
PERIHIRSIN	331	6284	011		ORDURES MENAGERES	550,62			
PERIHIRSIN	331	62875	011		REVERSEMENT CHARGES DORFHUS 2025	486,68			
PERIHIRSIN	331	62875	011		REVERSEMENT CHARGES LOCATION DORFHUS DE 09/24 A	- 863,50			
PERIHOCHS	331	60612	011	TECH	ELECTRICITE	282,51			
PERIHOCHS	331	60623	011		GOUTER PERI	568,00			
PERIHOCHS	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	- 1 786,00			
PERIHOCHS	331	60623	011		SOIREES A THEME PERI	- 893,00			
PERIHOCHS	331	60623	011		SOIREES PARENTALITE MSA	- 133,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	MER	PETIT DEJEUNER MER	- 513,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	MER	GOUTER MER	465,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	MER	ALIMENTATION MER SPORT	- 34,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	MER	REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE MER	- 89,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC HIVER	- 208,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC HIVER	- 208,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	75,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT	75,00			
PERIHOCHS	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC TOUSSAINT	147,00			
PERIHOCHS	331	60631	011		ENTRETIEN HYGIENE	641,00			
PERIHOCHS	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMABLES	- 628,50			
PERIHOCHS	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	- 178,00			
PERIHOCHS	331	60632	011		JEUX	- 267,00			
PERIHOCHS	331	60632	011		VAISSELLE	- 285,00			
PERIHOCHS	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	- 267,00			
PERIHOCHS	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER	- 269,00			
PERIHOCHS	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC HIVER	- 893,00			
PERIHOCHS	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC JUILLET	- 493,00			
PERIHOCHS	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AOUT	- 493,00			
PERIHOCHS	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC TOUSSAINT	- 493,00			
PERIHOCHS	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	- 33,00			
PERIHOCHS	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	- 78,00			
PERIHOCHS	331	611	011		REPAS PERI API	5 015,00			
PERIHOCHS	331	611	011	MER	REPAS MER API	1 669,00			
PERIHOCHS	331	611	011	VAC	REPAS VAC HIVER API	164,72			
PERIHOCHS	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET API	99,93			
PERIHOCHS	331	611	011	VAC	REPAS VAC AOUT API	99,93			
PERIHOCHS	331	611	011	VAC	REPAS VAC TOUSSAINT API	271,40			
PERIHOCHS	331	6132	011		LOCATIONS SALLE EVENEMENT 1	- 446,00			
PERIHOCHS	331	61351	011		LOCATION MINIBUS	2 044,92			
PERIHOCHS	331	61358	011		LOCATIONS MATERIEL EVENEMENT 1	- 535,00			
PERIHOCHS	331	61358	011	MER	LOCATIONS MATERIEL MER	- 178,00			
PERIHOCHS	331	615221	011	TECH	ENTRETIEN TOITURE TERRASSE	129,00			
PERIHOCHS	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	- 44,00			
PERIHOCHS	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE CARBURANT TOTAL	10,00			
PERIHOCHS	331	6156	011	TECH	VERIF PERIODIQUES ELEC	13,00			



PERIHOCHS	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE CVC	68,00			
PERIHOCHS	331	6156	011	TECH	VERIF ET MAINTANCE LUTTE CONTRE INCENDIE	23,00			
PERIHOCHS	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	63,19			
PERIHOCHS	331	6184	011		PERI HOCHSTATT - FORMATION DE DIEHL OCEANE BPJEP	79,93			
PERIHOCHS	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI	267,00			
PERIHOCHS	331	6188	011		ANIMATIONS PARENTALITE MSA	491,00			
PERIHOCHS	331	6188	011		ANIMATION PARENTALITE REEAP68	491,00			
PERIHOCHS	331	6188	011	MER	SORTIE ANIMATION MER	502,40			
PERIHOCHS	331	6188	011	MER	ANIMATIONS MER SPORT	446,00			
PERIHOCHS	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC HIVER	1 308,00			
PERIHOCHS	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC AOUT	1 286,00			
PERIHOCHS	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC TOUSSAINT	586,00			
PERIHOCHS	331	6234	011	MER	REPAS A L EXTERIEUR MER	133,00			
PERIHOCHS	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	34,40			
PERIHOCHS	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI	2 062,00			
PERIHOCHS	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS MER CULTURE	89,00			
PERIHOCHS	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS SPORT	89,00			
PERIHOCHS	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC HIVER	801,00			
PERIHOCHS	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AOUT	239,00			
PERIHOCHS	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC TOUSSAINT	239,00			
PERIHOCHS	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT	178,00			
PERIHOCHS	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEURE MARCHÉ	1 783,00			
PERIHOCHS	331	6284	011		ORDURE MENAGERE	511,00			
PERIHOCHS	331	62875	011		REVERSEMENT DES CHARGES AUX COMMUNES MEMBRE	427,00			
PERILLFU	331	60622	011		CARBURANTS PERI + VAC (3 MINIBUS)	110,97			
PERILLFU	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE	436,99			
PERILLFU	331	60623	011		SOIREE A THEME	24,39			
PERILLFU	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC PRINTEMPS	346,59			
PERILLFU	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC PRINTEMPS	301,56			
PERILLFU	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC JUILLET	346,59			
PERILLFU	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	153,41			
PERILLFU	331	60631	011		FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 369,89			
PERILLFU	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	984,95			
PERILLFU	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	12,19			
PERILLFU	331	60632	011		JEUX	36,99			
PERILLFU	331	60632	011		VAISSELLE	224,39			
PERILLFU	331	60632	011		EQUIPEMENT MINIBUS	62,19			
PERILLFU	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	73,98			
PERILLFU	331	60632	011	TECH	PEINTURE	3 932,91			
PERILLFU	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VAC AVRIL	680,34			
PERILLFU	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT PRINTEMPS	373,98			
PERILLFU	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	24,80			
PERILLFU	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	74,80			
PERILLFU	331	60668	011		PHARMACIE	286,99			
PERILLFU	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	94,80			
PERILLFU	331	611	011		REPAS PERI	7 463,68			
PERILLFU	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRINTEMPS	377,69			
PERILLFU	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	107,84			
PERILLFU	331	61351	011		LOCATIONS MINIBUS	2 430,34			
PERILLFU	331	61358	011		LOCATIONS MATERIEL PERI	261,79			
PERILLFU	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	43,70			
PERILLFU	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE CARBURANT	9,76			
PERILLFU	331	6182	011		DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	87,40			
PERILLFU	331	6184	011		VERSEMENT A DES ORGANISMES DE FORMATION - BAF	53,41			
PERILLFU	331	6184	011		PERI ILLF FORMATION BPJEPS JAUSY CELINE BPJEPS 20	633,92			
PERILLFU	331	6184	011		VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION - BAF	305,89			
PERILLFU	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	32,56			
PERILLFU	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	40,29			
PERILLFU	331	6188	011		ANIMATION ET SORTIES PERI	873,98			
PERILLFU	331	6188	011	VAC	ANIMATION ET SORTIES VAC PRINTEMPS	928,52			
PERILLFU	331	6188	011	VAC	ANIMATION ET SORTIES VAC JUILLET	247,96			
PERILLFU	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU BAF	524,39			
PERILLFU	331	6234	011		REPAS EXTERIEUR	131,10			
PERILLFU	331	6237	011		PUBLICATIONS	5,16			
PERILLFU	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS	3 652,46			
PERILLFU	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC PRINTEMPS	660,97			
PERILLFU	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC JUILLET	310,97			
PERILLFU	331	6251	011		MISSIONS Frais de déplacement	174,80			
PERILLFU	331	6283	011		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	2 570,83			
PERILLFU	331	6284	011		QM 2025	464,24			
PERILLFU	331	62875	011		RBT A LA COMMUNE FRAIS 2024/2025	1 764,29			
PERIJETI	331	60622	011		CARBURANT	286,20			
PERIJETI	331	60623	011		GOUTER PERI	98,48			
PERIJETI	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	150,74			
PERIJETI	331	60623	011		REPAS EXEPTIONNEL SUR SITE PERI	226,11			
PERIJETI	331	60623	011		SOIREE A THEMES PERI	389,17			
PERIJETI	331	60631	011		FOURNITURES D'ENTRETIEN	23,14			
PERIJETI	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	69,96			
PERIJETI	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	38,43			
PERIJETI	331	60632	011		JEUX	63,06			
PERIJETI	331	60632	011		VAISSELLE	50,74			
PERIJETI	331	60632	011		EQUIPEMENTS MINIBUS	31,53			
PERIJETI	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	476,86			
PERIJETI	331	60632	011		TONNELLE	61,57			
PERIJETI	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	25,37			
PERIJETI	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	75,37			
PERIJETI	331	60668	011		PHARMACIE	7,69			
PERIJETI	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS	87,69			
PERIJETI	331	611	011		REPAS PERI	1 727,34			
PERIJETI	331	61351	011		LOCATION MINIBUS	1 185,98			
PERIJETI	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS	61,57			
PERIJETI	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	13,84			
PERIJETI	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE CARBURANT	1,85			
PERIJETI	331	6156	011		MAINTENANCE	130,00			
PERIJETI	331	6156	011	INFO	STI - MAINTENANCE COPIEUR	52,95			
PERIJETI	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS	175,37			
PERIJETI	331	6184	011		FORMATION BAFD BASE	67,73			
PERIJETI	331	6184	011		FORMATION BAFD APPRO	43,10			
PERIJETI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	37,16			
PERIJETI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	46,33			



PERIJETI	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI	-	276,86		
PERIJETI	331	6234	011		REPAS A L EXTERIEUR	-	263,06		
PERIJETI	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS		4,99		
PERIJETI	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENTS	-	25,37		
PERIJETI	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		8,62		
PERIJETI	331	627	011		FRAIS BANCAIRES		26,16		
PERIJETI	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		86,20		
PERIJETI	331	62875	011		REVERSEMENT DES CHARGES A LA COMMUNE		1 231,42		
PERIMUESP	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNELS SUR SITE	-	30,00		
PERIMUESP	331	60632	011		PETIT EQUIPEMENT POUR 2 SOIREES FAMILIALES	-	50,00		
PERIMUESP	331	60632	011	TECH	FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	-	330,00		
PERIMUESP	331	60668	011		PHARMACIE	-	50,00		
PERIMUESP	331	611	011		REPAS PERI	-	1 054,80		
PERIMUESP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	234,19		
PERIMUESP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	304,93		
PERIMUESP	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI	-	119,00		
PERIMUESP	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT		130,00		
PERIMUESP	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		50,00		
PERIRIESP	331	60611	011		EAU ET ASSAINISSEMENT		32,00		
PERIRIESP	331	60612	011	TECH	ENERGIE - ELECTRICITE		139,00		
PERIRIESP	331	60622	011		CARBURANTS		55,00		
PERIRIESP	331	60623	011		PETITS DEJEUNERS PERI		54,00		
PERIRIESP	331	60623	011		GOUTERS PERI		102,00		
PERIRIESP	331	60623	011		ATELIERS CULINAIRES PERI		17,00		
PERIRIESP	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE PERI		717,00		
PERIRIESP	331	60623	011		SOIREES A THEME PERI		22,00		
PERIRIESP	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ VAC NOEL	-	128,00		
PERIRIESP	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC NOEL	-	128,00		
PERIRIESP	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC AOÛT		12,00		
PERIRIESP	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOÛT		12,00		
PERIRIESP	331	60631	011		ENTRETIEN		307,00		
PERIRIESP	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES		385,00		
PERIRIESP	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES		81,00		
PERIRIESP	331	60632	011		JEUX		843,00		
PERIRIESP	331	60632	011		VAISSELLE		27,00		
PERIRIESP	331	60632	011		EQUIPEMENT MINIBUS		9,00		
PERIRIESP	331	60632	011		MATERIEL DIVERS		2 633,80		
PERIRIESP	331	60632	011		MATERIEL INTERVENTION SPORT		400,00		
PERIRIESP	331	60632	011	PREVENT	PETIT EQUIPEMENT PREV		6,00		
PERIRIESP	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC NOEL	-	446,00		
PERIRIESP	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AOÛT	-	346,00		
PERIRIESP	331	60636	011		VETEMENTS DE TRAVAIL		217,00		
PERIRIESP	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES		581,00		
PERIRIESP	331	60668	011		PHARMACIE		11,00		
PERIRIESP	331	60668	011		PHARMACIE MINIBUS		6,00		
PERIRIESP	331	611	011		REPAS PERI	-	1 060,00		
PERIRIESP	331	611	011	VAC	REPAS NOEL	-	1 093,00		
PERIRIESP	331	611	011	VAC	REPAS VAC	-	163,00		
PERIRIESP	331	6132	011		LOCATION SALLE RIESPACH SPECTACLE		14,00		
PERIRIESP	331	61351	011		LOCATIONS MINIBUS		1 488,96		
PERIRIESP	331	61358	011		LOCATION MATERIEL EVENEMENT		27,00		
PERIRIESP	331	61358	011	INFO	LOCATION COPIEURS	-	804,00		
PERIRIESP	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS		9,00		
PERIRIESP	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE TOTAL		4,00		
PERIRIESP	331	6156	011		CONTRAT MAINTENANCE VAPODIL		18,00		
PERIRIESP	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE ADOUCISSEUR		20,00		
PERIRIESP	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS INCENDIE		18,00		
PERIRIESP	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS PERIODIQUES ELEC		7,00		
PERIRIESP	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS		111,00		
PERIRIESP	331	6184	011		BAFA BASE		22,00		
PERIRIESP	331	6184	011		BAFA APPRO		38,00		
PERIRIESP	331	6184	011		AUTRE FORMATION		11,00		
PERIRIESP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	148,19		
PERIRIESP	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	191,93		
PERIRIESP	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATION PERI		580,00		
PERIRIESP	331	6188	011		SORTIE DE FIN D'ANNEE	-	757,00		
PERIRIESP	331	6188	011		CONFERENCE POUR LES PARENTS SUR L'ALIMENTATION		14,00		
PERIRIESP	331	6188	011		INTERVENTION COATCHE SPORTIVE		532,00		
PERIRIESP	331	6188	011		CARTES CADEAUX BENEVOLES		6,00		
PERIRIESP	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC NOEL	-	893,00		
PERIRIESP	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC AOÛT		107,00		
PERIRIESP	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BAFA	-	127,00		
PERIRIESP	331	6234	011		REPAS EXTERIEUR PERI	-	946,00		
PERIRIESP	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	-	54,40		
PERIRIESP	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS		1 046,00		
PERIRIESP	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC NOEL	-	920,00		
PERIRIESP	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS SORTIE AOÛT	-	1 420,00		
PERIRIESP	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENTS		17,00		
PERIRIESP	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		38,00		
PERIRIESP	331	627	011		FRAIS BANCAIRES		8,00		
PERIRIESP	331	6283	011		FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		43,00		
PERIRIESP	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		54,00		
PERIRIESP	331	62875	011		REVERSEMENT DES CHARGES AUX COMMUNES MEMBRE		481,00		
PERIRIESP	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORT	-	1 757,24		
PERISPECH	331	60611	011		EAU ET ASSAINISSEMENT		246,00		
PERISPECH	331	60612	011	TECH	ELECTRICITE		304,00		
PERISPECH	331	60623	011		GOUTER PERI	-	182,00		
PERISPECH	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	435,00		
PERISPECH	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE	-	435,00		
PERISPECH	331	60623	011		SOIREE A THEME PERI	-	522,00		
PERISPECH	331	60623	011		ALIMENTATION EVENEMENT 1	-	61,00		
PERISPECH	331	60623	011		ALIMENTATION EVENEMENT 2	-	61,00		
PERISPECH	331	60623	011	MER	REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE MER	-	217,00		
PERISPECH	331	60623	011	MER	ALIMENTATION MER CULTURE		57,00		
PERISPECH	331	60623	011	MER	PETIT DEJEUNER MER	-	352,00		
PERISPECH	331	60623	011	MER	GOUTER MER		824,00		
PERISPECH	331	60623	011	MER	ATELIER CULINAIRE MER	-	217,00		
PERISPECH	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC AOÛT	-	348,00		
PERISPECH	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC JUILLET	-	348,00		
PERISPECH	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	-	48,00		



PERISPECH	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT	-	48,00			
PERISPECH	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC AUTOMNE	-	348,00			
PERISPECH	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AUTOMNE	-	48,00			
PERISPECH	331	60631	011		ENTRETIEN	-	790,00			
PERISPECH	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	-	141,00			
PERISPECH	331	60632	011		JEUX	-	641,00			
PERISPECH	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	-	61,00			
PERISPECH	331	60632	011		VAISSELLE	-	22,00			
PERISPECH	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	-	24,00			
PERISPECH	331	60632	011		PETIT EQUIPEMENT EVENEMENT 1	-	261,00			
PERISPECH	331	60632	011		PETIT EQUIPEMENT EVENEMENT 2	-	261,00			
PERISPECH	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER	-	293,00			
PERISPECH	331	60632	011	MER	PETIT EQUIPEMENT MER CULTURE	-	29,00			
PERISPECH	331	60632	011	PREVENT	PETIT EQUIPEMENT PREVENTION	-	74,00			
PERISPECH	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AOUT	-	570,00			
PERISPECH	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC JUILLET	-	570,00			
PERISPECH	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AUTOMNE	-	570,00			
PERISPECH	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	135,00			
PERISPECH	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	198,00			
PERISPECH	331	60668	011		PHARMACIE	-	24,00			
PERISPECH	331	611	011		REPAS PERI	-	587,44			
PERISPECH	331	611	011	MER	REPAS MER	-	1 845,70			
PERISPECH	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	-	89,00			
PERISPECH	331	611	011	VAC	REPAS VAC AOUT	-	91,00			
PERISPECH	331	611	011	VAC	REPAS VAC TOUSSAINT	-	179,00			
PERISPECH	331	61358	011		LOCATIONS STRUCTURE GONFLABLE	-	85,00			
PERISPECH	331	61356	011	MER	LOCATIONS MATERIEL MER	-	134,00			
PERISPECH	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS INCENDIE	-	70,00			
PERISPECH	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE PERIODIQUES ELEC	-	217,00			
PERISPECH	331	6182	011		LIVRES ET ABONNEMENTS	-	130,00			
PERISPECH	331	6184	011		FORMATIONS BABA BASE	-	296,00			
PERISPECH	331	6184	011		FORMATIONS BABA APPRO	-	46,00			
PERISPECH	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	27,19			
PERISPECH	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	33,93			
PERISPECH	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI	-	2 312,00			
PERISPECH	331	6188	011		ANIMATION PERI SOIREE PARENTALITE	-	161,00			
PERISPECH	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI EVENEMENT 1	-	87,00			
PERISPECH	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI EVENEMENT 2	-	87,00			
PERISPECH	331	6188	011	MER	SORTIES ET ANIMATION MER	-	410,00			
PERISPECH	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC JUILLET	-	41,00			
PERISPECH	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU STAGIAIRE BABA	-	435,00			
PERISPECH	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC AOUT	-	41,00			
PERISPECH	331	6188	011	VAC	SORTIES ET ANIMATIONS VAC AUTOMNE	-	41,00			
PERISPECH	331	62268	011		AUDIT PMS PLAN DE MASTRISE SANITAIRE	-	39,00			
PERISPECH	331	6234	011		REPAS EXTERIEUR FORMATION	-	348,00			
PERISPECH	331	6234	011	MER	REPAS EXTERIEUR MER	-	130,00			
PERISPECH	331	6237	011		PUBLICATIONS DES MARCHES PUBLICS	-	63,40			
PERISPECH	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS	-	2 516,00			
PERISPECH	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS MER	-	341,00			
PERISPECH	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS MERC CULTURE	-	113,00			
PERISPECH	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC JUILLET	-	94,00			
PERISPECH	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AOUT	-	94,00			
PERISPECH	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AUTOMNE	-	94,00			
PERISPECH	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT	-	43,00			
PERISPECH	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET	-	77,68			
PERISPECH	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXT HORS MARCHÉ	-	783,00			
PERISPECH	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEUR MARCHÉ	-	2 155,00			
PERISPECH	331	6284	011		RIEOM 2024	-	207,00			
PERISPECH	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORT SIAS	-	42,06			
PERISPECH	331	75988	75		REMB SINISTRE DOMMAGE OUVRAGE	-	600,00			
PERIWALDI	331	60611	011		EAU ET ASSAINISSEMENT	-	258,00			
PERIWALDI	331	60612	011	TECH	ELECTRICITE	-	42,17			
PERIWALDI	331	60622	011		CARBURANTS	-	245,00			
PERIWALDI	331	60623	011		SOIREE A THEME PERI	-	17,00			
PERIWALDI	331	60623	011		GOUTERS PERI	-	330,50			
PERIWALDI	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	151,00			
PERIWALDI	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE PERI	-	418,00			
PERIWALDI	331	60623	011	MER	PETIT DEJEUNER MER	-	82,00			
PERIWALDI	331	60623	011	MER	ATELIER CULINAIRE MER	-	67,00			
PERIWALDI	331	60623	011	MER	REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE MER	-	41,00			
PERIWALDI	331	60623	011	MER	GOUTER MER	-	123,87			
PERIWALDI	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC PRINTEMPS	-	234,00			
PERIWALDI	331	60623	011	VAC	ALIMENTATION VAC SKI	-	30,33			
PERIWALDI	331	60623	011	VAC	GOUTERS VAC PRINTEMPS	-	34,00			
PERIWALDI	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER VAC TOUSSAINT	-	34,00			
PERIWALDI	331	60631	011		ENTRETIEN	-	1 185,00			
PERIWALDI	331	60632	011		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-	178,83			
PERIWALDI	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES	-	590,00			
PERIWALDI	331	60632	011		JEUX	-	337,00			
PERIWALDI	331	60632	011		VAISSELLE	-	37,00			
PERIWALDI	331	60632	011		EQUIPEMENT MINIBUS	-	87,00			
PERIWALDI	331	60632	011		MATERIEL DIVERS	-	218,00			
PERIWALDI	331	60632	011		FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT SOIREE	-	87,00			
PERIWALDI	331	60632	011	MER	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT MER	-	118,00			
PERIWALDI	331	60632	011	MER	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT MER CULTURE	-	10,00			
PERIWALDI	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VAC SKI	-	41,00			
PERIWALDI	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VAC PRINTEMPS	-	537,00			
PERIWALDI	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VAC JUILLET	-	674,00			
PERIWALDI	331	60632	011	VAC	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT VAC TOUSSAINT	-	337,00			
PERIWALDI	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	71,00			
PERIWALDI	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	252,00			
PERIWALDI	331	60668	011		AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	67,00			
PERIWALDI	331	60668	011		AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES MINIBUS	-	48,00			
PERIWALDI	331	611	011		REPAS PERI	-	2 535,22			
PERIWALDI	331	611	011	MER	REPAS MER	-	821,80			
PERIWALDI	331	611	011	VAC	REPAS VAC PRINTEMPS	-	100,47			
PERIWALDI	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	-	705,84			
PERIWALDI	331	611	011	VAC	REPAS VAC TOUSSAINT	-	431,00			
PERIWALDI	331	61351	011		LOCATION MINIBUS	-	1 583,16			
PERIWALDI	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	-	209,00			



PERIWALDI	331	61358	011	MER	LOCATIONS MER	-	43,00		
PERIWALDI	331	61551	011		NETTOYAGE MINIBUS	-	45,00		
PERIWALDI	331	61551	011		ABONNEMENT CARTE CARBURANT TOTAL		6,00		
PERIWALDI	331	61558	011		AUTRES BIENS MOBILIERS		40,39		
PERIWALDI	331	61558	011		REPARATION FOUR JUIN 25		329,48		
PERIWALDI	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE ASCENSEUR		206,00		
PERIWALDI	331	6156	011	TECH	ENTRETIEN ADOUCISSEUR		57,00		
PERIWALDI	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS INCENDIE		163,00		
PERIWALDI	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE CVC		429,00		
PERIWALDI	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS PERIODIQUES ELEC + GAZ + ASCENSEUR		57,00		
PERIWALDI	331	6182	011		DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	-	50,00		
PERIWALDI	331	6184	011		FORMATION BAFI BASE		66,00		
PERIWALDI	331	6184	011		FORMATION BAFI APPRO		114,00		
PERIWALDI	331	6184	011		FORMATION BAFI APPRO	-	318,00		
PERIWALDI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS		26,81		
PERIWALDI	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS		37,07		
PERIWALDI	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATIONS PERI	-	1 514,20		
PERIWALDI	331	6188	011	MER	ANIMATION MER		285,00		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC PRINTEMPS		18,04		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	MONITEURS ET FORAITS VAC SKI		270,00		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC JUILLET	-	1 848,00		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC JUILLET MINISEJOUR		983,73		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	ANIMATION VAC TOUSSAINT	-	924,00		
PERIWALDI	331	6188	011	VAC	CARTES CADEAUX STAGIAIRES BAFI VAC	-	502,00		
PERIWALDI	331	6234	011		RECEPTIONS		8,00		
PERIWALDI	331	6234	011	MER	REPAS EXTERIEUR MER	-	104,00		
PERIWALDI	331	6234	011	VAC	REPAS EXTERIEUR VAC MINISEJOUR		60,00		
PERIWALDI	331	6237	011		PUBLICATIONS		24,60		
PERIWALDI	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI		2 296,66		
PERIWALDI	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS - MER		113,00		
PERIWALDI	331	6245	011	MER	TRANSPORTS COLLECTIFS - MER CULTURE	-	33,00		
PERIWALDI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC SKI	-	74,00		
PERIWALDI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC PRINTEMPS	-	585,00		
PERIWALDI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC JUILLET	-	11,00		
PERIWALDI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC MINI SEJOUR	-	502,00		
PERIWALDI	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC TOUSSAINT	-	855,00		
PERIWALDI	331	6251	011		MISSIONS		200,00		
PERIWALDI	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		109,07		
PERIWALDI	331	6283	011		FRAIS DE NETTOYAGE ENTREPRISES EXTERIEURES MARCHÉ	3 614,59			
PERIWALDI	331	6283	011		FRAIS DE NETTOYAGE ENTREPRISES EXTERIEURES HORS MARCHÉ		192,00		
PERIWALDI	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		336,00		
PERIWALDI	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORTS		151,29		
PERIWALDI	331	024	024		VENTE DE 4 MINI BUS				5 100,00
PERIWALHE	331	60611	011		EAU ET ASSAINISSEMENT		271,00		
PERIWALHE	331	60612	011	TECH	ELECTRICITE		182,00		
PERIWALHE	331	60623	011		GOUTER PERI		1 523,40		
PERIWALHE	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	22,00		
PERIWALHE	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNELS PERI	-	222,00		
PERIWALHE	331	60623	011		SOIREES A THEMES	-	490,00		
PERIWALHE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT		53,00		
PERIWALHE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET		103,00		
PERIWALHE	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES	-	356,00		
PERIWALHE	331	60632	011		JEUX	-	97,00		
PERIWALHE	331	60632	011		VAISSELLE	-	193,00		
PERIWALHE	331	60632	011		MATERIELS DIVERS	-	1 969,00		
PERIWALHE	331	60632	011		PETIT EQUIPEMENT SOIREES A THEMES	-	742,00		
PERIWALHE	331	60632	011		ACTIVITES MANUELLES RECONSTIT. REGIE AVANCE 2/202	-	96,00		
PERIWALHE	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC JUILLET	-	142,00		
PERIWALHE	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC AOUT	-	392,00		
PERIWALHE	331	60636	011		VÊTEMENTS DE TRAVAIL	-	48,00		
PERIWALHE	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	35,00		
PERIWALHE	331	60668	011		PHARMACIE	-	22,00		
PERIWALHE	331	611	011		REPAS PERI		9 199,80		
PERIWALHE	331	611	011	TECH	CONTRAT DERATISATION		92,00		
PERIWALHE	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET		299,08		
PERIWALHE	331	611	011	VAC	REPAS VAC AOUT		166,00		
PERIWALHE	331	6132	011		LOCATION SALLE PERI	-	297,00		
PERIWALHE	331	61358	011		LOCATION MATERIEL PERI	-	445,00		
PERIWALHE	331	6156	011	PREVENT	ENTRETIEN ANNUEL DEFIBRILATEUR	-	81,00		
PERIWALHE	331	6156	011	TECH	MAINTENANCE CVC		83,00		
PERIWALHE	331	6156	011	TECH	CONTROLES PERIODIQUES MOYENS DE LUTTE CONTRE IN		106,00		
PERIWALHE	331	6156	011	TECH	ENTRETIEN ET REPARATION EN REGIE		348,00		
PERIWALHE	331	6156	011	TECH	VERIFICATIONS PERIODIQUES ELEC		31,00		
PERIWALHE	331	6156	011	TECH	VERIFICATION ADOUCISSEUR		55,00		
PERIWALHE	331	6184	011		FORMATION BAFI BASE	-	297,00		
PERIWALHE	331	6184	011		AUTRES FORMATIONS	-	297,00		
PERIWALHE	331	6184	011		FORMATION BAFI APPRO		91,00		
PERIWALHE	331	6184	011		FORMATION SURVEILLANT DE BAINNADE	-	222,00		
PERIWALHE	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS		178,80		
PERIWALHE	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS		236,07		
PERIWALHE	331	6188	011		SORTIES ET ANIMATION PERI	-	884,00		
PERIWALHE	331	6188	011	VAC	SORTIE ET ANIMATION VAC JUILLET	-	1 484,00		
PERIWALHE	331	6188	011	VAC	CARTE CADEAU	-	311,00		
PERIWALHE	331	6188	011	VAC	SORTIE ET ANIMATION VAC AOUT		416,00		
PERIWALHE	331	6232	011		FÊTES ET CÉRÉMONIES	-	222,00		
PERIWALHE	331	6234	011		REPAS HORS MARCHÉ	-	297,00		
PERIWALHE	331	6237	011		PUBLICATIONS DE MARCHES PUBLICS	-	5,40		
PERIWALHE	331	6245	011		TRANSPORTS COLLECTIFS PERI		10 168,00		
PERIWALHE	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC JUILLET	-	113,00		
PERIWALHE	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS VAC AOUT	-	613,00		
PERIWALHE	331	6251	011		FRAIS DE DEPLACEMENT	-	22,00		
PERIWALHE	331	6262	011	INFO	ABT TELEPHONIE ET INTERNET		172,36		
PERIWALHE	331	6283	011		NETTOYAGE ENTREPRISE EXTERIEURE HORS MARCHÉ		38,00		
PERIWALHE	331	6284	011		ORDURES MENAGERES		208,00		
PERIWALHE	331	62875	011		REVERSEMENT CHARGES CHAUFFAGE		6 145,37		
PERIWILLE	331	60623	011		PETIT DEJEUNER PERI	-	605,64		
PERIWILLE	331	60623	011		ATELIER CULINAIRE PERI	-	195,54		
PERIWILLE	331	60623	011		GOUTER PERI	-	92,14		
PERIWILLE	331	60623	011		CHASSE AUX OEUFS	-	8,85		
PERIWILLE	331	60623	011		SAINT NICOLAS	-	2,17		

PERIWILLE	331	60623	011		REPAS EXCEPTIONNEL SUR SITE	-	95,54			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	PETIT DEJEUNER ET GOUTER VAC TOUSSAINT		338,92			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC TOUSSAINT	-	391,08			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ ET GOUTER VAC HIVER		238,92			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC HIVERS	-	391,08			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ ET GOUTER VAC JUILLET		338,92			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC JUILLET	-	391,08			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	PETIT DEJ ET GOUTER VAC AOUT		338,92			
PERIWILLE	331	60623	011	VAC	GOUTER VAC AOUT	-	391,08			
PERIWILLE	331	60631	011		ENTRETIEN	-	179,94			
PERIWILLE	331	60632	011		FOURNITURES CONSOMMABLES		380,67			
PERIWILLE	331	60632	011		ACTIVITE MANUELLE	-	391,08			
PERIWILLE	331	60632	011		MATERIEL CHASSE AUX OEUFS	-	41,08			
PERIWILLE	331	60632	011		MATERIEL SAINT NICOLAS	-	266,56			
PERIWILLE	331	60632	011	VAC	PETIT EQUIPEMENT VAC TOUSSAINT	-	377,71			
PERIWILLE	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC HIVER	-	477,71			
PERIWILLE	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC JUILLET	-	377,71			
PERIWILLE	331	60632	011	VAC	MATERIEL VAC AOUT	-	377,71			
PERIWILLE	331	6064	011		FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-	93,31			
PERIWILLE	331	60668	011		PHARMACIE	-	5,54			
PERIWILLE	331	611	011		REPAS PERI	-	415,94			
PERIWILLE	331	611	011	VAC	REPAS VAC TOUSSAINT	-	475,42			
PERIWILLE	331	611	011	VAC	REPAS VAC HIVER	-	350,18			
PERIWILLE	331	611	011	VAC	REPAS VAC JUILLET	-	491,15			
PERIWILLE	331	611	011	VAC	VAC AOUT	-	491,15			
PERIWILLE	331	6132	011		LOCATION SALLE PERI		211,77			
PERIWILLE	331	6132	011		LOCATION SALLE - SAINT-NICOLAS	-	44,43			
PERIWILLE	331	61358	011	VAC	LOCATIONS MATERIEL VAC		293,31			
PERIWILLE	331	61558	011		PRESSING CHASSE AUX OEUFS	-	18,88			
PERIWILLE	331	61558	011		PRESSING ST NICOLAS	-	18,88			
PERIWILLE	331	6182	011		LIVRES ET ABOONNEMENT	-	195,54			
PERIWILLE	331	6184	011		BAFA BASE		8,92			
PERIWILLE	331	6184	011		BAFD BASE	-	537,74			
PERIWILLE	331	6184	011		AUTRE FORMATION	-	195,54			
PERIWILLE	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION ANIMATEURS	-	198,52			
PERIWILLE	331	6184	011		FORMATION PROFESSIONALISATION DIRECTEURS	-	258,12			
PERIWILLE	331	6188	011		SORTIE ET ANIMATION PERI	-	188,85			
PERIWILLE	331	6188	011		ANIMATION CHASSE OEUFS	-	9,88			
PERIWILLE	331	6188	011		ANIMATION ST NICOLAS	-	46,50			
PERIWILLE	331	6188	011	VAC	CARTES CADEAUX STAGAIRES BAFA	-	439,97			
PERIWILLE	331	6232	011		CARTE CADEAU ST NICOLAS		2,23			
PERIWILLE	331	6232	011		CHASSE A L OEUFS	-	48,89			
PERIWILLE	331	6234	011	VAC	REPAS A L EXTERIEUR VAC		298,00			
PERIWILLE	331	6237	011		PUBLICATIONS	-	1,06			
PERIWILLE	331	6245	011	VAC	TRANSPORTS COLLECTIFS - VAC HIVER	-	1 266,56			
PERIWILLE	331	6284	011		ORDURES MENAGERE	-	259,88			
PERIWILLE	331	62878	011		PARTICIPATION TRANSPORT SIAP		78,62			
PISCERRE	323	673	67		REGUL PARTICIPATION AFF SCO CCIG 2014--2016	174 194,00				
PISCERRE	323	747888	74		REGUL PARTICIPATION AFF SCO CCIG 2014--2016		115 218,00			
POP	020	747888	74		FINANCEMENT SALAIRE CTG 2025		21 600,00			
RPE	4228	7473	74		SUBVENTION DEPARTEMENTALE ANNULEE		-3 000,00			
SANTE	410	747888	74		PARTICIPATION CONFERENCE SANTE MENTALE 2024		3 000,00			
TOTAL						198 241,00	198 241,00	4 000,00	-	39 472,00

La section d'investissement est présentée en suréquilibre, selon le détail ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES	SUR EQUILIBRE
BUDGET PRIMITIF	8 686 018,00	9 931 166,00	1 245 148,00
DM 1	8 690 018,00	9 891 694,00	1 201 676,00

BUDGET 00239 : BUDGET EAU REGIE

Nature	Opération	Chapitre	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2031	AP10-18	20	STEINSOULTZ Frais d'études			4 100,00	
2031	AP10-19	20	WERENTZHOUSE Frais d'études			12 500,00	
217531		21	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU			-16 600,00	
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET 00203 : BUDGET ASSAINISSEMENT

Nature	Opération	Chapitre	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
				DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
2031	AP20-8	20	FRAIS D'ÉTUDES			-77 538,53	
2315	AP20-8	23	Changement de compte d'affectation			77 538,53	
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

Lors de sa séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que détaillées ci-avant.

5. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
--

Les associations qui sollicitent la Communauté de communes Sundgau pour l'obtention d'une subvention ont déposé un dossier de demande conformément au règlement d'attribution des subventions, faisant notamment apparaître le bilan financier N-1 et le budget prévisionnel.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Sundgau Natation : 2 000 € (réduction du montant initialement attribué de 3 000 € pour cause d'annulation du Meeting du 4 mai) ;
- Groupement de défense sanitaire du Haut-Rhin (dans le cadre de sa démarche de lutte contre le frelon asiatique) : 1 000 €.

Lors de la séance du 15 mai dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Sundgau Natation : 2 000 € (réduction du montant initialement attribué de 3 000 € pour cause d'annulation du Meeting du 4 mai) ;
- Groupement de défense sanitaire du Haut-Rhin (dans le cadre de sa démarche de lutte contre le frelon asiatique) : 1 000 €.

Il dit que les subventions seront imputées au budget principal 2025, chapitre 65, article 65748, où les crédits nécessaires ont été inscrits.

6. MODIFICATION DES DUREES D'AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS ET DES SUBVENTIONS RELEVANT DES BUDGETS 00239 – EAU POTABLE ET 00203 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF
--

Le Président expose que, par délibérations n° DEL-133/2022 du 8 décembre 2022 et DEL-063-2023 du 15 juin 2023, le Conseil Communautaire a notamment fixé les durées d'amortissements des immobilisations et des subventions qui s'y rattachent, dans les budgets 00239 – EAU POTABLE et 00203 - ASSAINISSEMENT.

La Communauté de communes a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure du 8 avril 2024 qui lui impose la réalisation de travaux d'assainissement à hauteur de 9 M€ répartis sur 2024 et 2025.

Cet arrêté a également pour effet la diminution du taux de subvention alloué par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Ces travaux, d'une ampleur exceptionnelle, nécessitent une révision de la stratégie financière de l'EPCI, notamment à travers une mise à jour de la prospective financière pluriannuelle du budget 00203 - ASSAINISSEMENT.

De plus, le changement de mode de gestion du service concerné, passant d'une délégation de service public (DSP) à une régie directe, modifie les conditions d'exploitation et les perspectives d'amortissement des biens concernés. Cette situation est également le cas pour le budget 00239 – EAU POTABLE.

Afin de pouvoir assainir la situation financière de ces deux budgets, et afin de réintégrer une cohérence dans les durées d'amortissements, à la suite des transferts de compétences de 2019, il est proposé de modifier les durées d'amortissement des biens déjà en cours d'amortissement, comme suit :

00239 – EAU POTABLE

NATURE ACQUISITION	CLASSE	LIBELLE	DUREE
201	201-2	Frais d'établissement	2 ans
2031	2031-5	Frais d'études	5 ans
2051	2051-10	Concession et droits similaires etc	10 ans
2087	2087-5	Frais d'études	5 ans
2111	2111-0	Terrains nus	0 ans
2121	2121-10	Aménagement de terrain	10 ans
2128	2128-10	Autres terrains	10 ans
2151	2151-15	Installations complexes spécialisées	15 ans
2154	2154-15	Matériel industriel	15 ans
2155	2155-15	Outillage industriel	15 ans
2181	2181-10	Installations générales, agencements	10 ans
2182	2182-10	Matériel de transport - autre véhicule	10 ans
2183	2183-5	Matériel de bureau	5 ans
2184	2184-10	Mobilier	10 ans
2188	2188-10	Autres immobilisations corporelles	10 ans
21311	21311-60	Bâtiment d'exploitation	60 ans
21351	21351-60	Bâtiments d'exploitation	60 ans
21531	21531-80	Réseaux d'adduction d'eau potable	80 ans
21561	21561-15	Service distribution d'eau	15 ans
21711	21711-0	Terrains nus	0
21721	21721-10	Terrains nus	10 ans
21728	21728-50	Autres terrains	50 ans
21751	21751-15	Installations complexes spécialisées	15 ans
21754	21754-15	Matériel industriel	15 ans
21755	21755-15	Outillage industriel	15 ans
21782	21782-10	Matériel de transport - autre véhicule	10 ans
21783	21783-5	Matériel de bureau et informatique	5 ans
21788	21788-10	Autres	10 ans
217311	217311-60	Bâtiments d'exploitation	60 ans
217531	217531-80	Réseaux d'adduction d'eau potable	80 ans
217561	217561-15	Service distribution d'eau	15 ans

00203 - ASSAINISSEMENT

NATURE ACQUISITION	CLASSE	LIBELLE	DUREE
201	201-2	Frais d'établissement	2 ans
266	266-0	Autre forme de participation	0
2031	2031-5	Frais d'études	5 ans
2051	2051-10	Concession et droits similaires etc	10 ans
2087	2087-5	Frais d'études	5 ans
2111	2111-0	Terrains nus	0 ans
2121	2121-10	Aménagement de terrain	10 ans
2125	2125-10	Aménagement de terrain	10 ans
2151	2151-15	Installations complexes spécialisées	15 ans
2154	2154-15	Matériel industriel	15 ans
2155	2155-15	Outillage industriel	15 ans
2181	2181-10	Installations générales, agencements	10 ans
2182	2182-10	Matériel de transport - autre véhicule	10 ans
2183	2183-5	Matériel de bureau et informatique	5 ans
2184	2184-10	Mobilier	10 ans
2188	2188-10	Autres immobilisations corporelles	10 ans
21311	21311-50	STEP Bâtiments (Altkirch, Illfurth, Spechbach, Illtal, Vieux-Ferrette, Fislis)	50 ans
21311	21311-30	Autres STEP : Bisel - Moernach - Koestlach - Lutter/Raetersdorf - Riespach - Feldbach - Liebsdorf - Ligsdorf - Durlinsdorf - Willer - Heiwiller - Levoncourt - Obermorschwiller	30 ans
21315	21315-60	Bâtiment administratif	60 ans
21351	21351-50	Bâtiments d'exploitation	50 ans
21532	21532-80	Réseaux d'assainissement	80 ans
21562	21562-10	Service distribution d'assainissement	10 ans
21711	21711-0	Terrains nus	0
21718	21718-0	Aménagement de terrain	0
21754	21754-15	Matériel industriel	15 ans
21755	21755-15	Outillage industriel	15 ans
21782	21782-10	Matériel de transport - autre véhicule	10 ans
217311	217311-50	STEP Bâtiments (Altkirch, Illfurth, Spechbach, Illtal, Vieux-Ferrette, Fislis)	50 ans
217311	217311-30	Autres STEP : Bisel - Moernach - Koestlach - Lutter/Raetersdorf - Riespach - Feldbach - Liebsdorf - Ligsdorf - Durlinsdorf - Willer - Heiwiller - Levoncourt - Obermorschwiller	30 ans
217351	217351-10	Bâtiment d'exploitation	10 ans
217532	217532-80	Réseaux d'assainissement	80 ans
217562	217562-10	Service distribution d'assainissement	10 ans

La reprise de la subvention d'équipement finançant une immobilisation amortissable s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur de l'immobilisation acquise ou créée.

Ces durées s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025. Les tableaux d'amortissements établis sur des durées différentes seront recalculés selon la valeur nette au 31 décembre 2024 pour le solde de la nouvelle durée fixée.

Lors de sa séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter les durées d'amortissement précitées.

Il dit qu'un recalcul des tableaux d'amortissement sera effectué avec effet au 1^{er} janvier 2025 pour les biens en cours d'amortissement,

Il dit que les biens qui, avec la nouvelle durée d'amortissement, devraient déjà être amortis en totalité, feront l'objet d'un versement unique de solde en 2025.

7. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Président rappelle que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Elle est composée des membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par délibération n° DEL 004 2017 du 9 février 2017, le Conseil a fixé le nombre de membres par commune à 2 : 1 titulaire et 1 suppléant.

Par délibérations n° DEL 128 2020 du 10 décembre 2020 et DEL 102 2024 du 7 novembre 2024, le Conseil a désigné les membres de la CLECT.

Considérant la délibération suivante :

- délibération du 10 avril 2025 de la commune d'Emlingen.

Il est proposé de nommer le nouveau membre suivant, en remplacement, au sein de la CLECT :

COMMUNE	Membre Titulaire	
EMLINGEN	Remplacé par	TRAENDLIN Stéphane BISCH Jean-Louis

Lors de sa séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier les membres de la CLECT comme suit :

COMMUNE	Membre Titulaire	
EMLINGEN	Remplacé par	TRAENDLIN Stéphane BISCH Jean-Louis

8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'article L.332-23 du Code général de la fonction publique permet le recrutement d'agents non permanents pour cause d'accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Les postes non permanents à créer sont les suivants :

NB de POSTES	SERVICE	Grade	Quotité hebdomadaire	Motif	Date de début	Date de fin	Echelon	Numéros de postes
1	MA FERRETTE	Adjoint technique	17,5/35	Accroissement temporaire	01/07/2025	31/12/2026	1er	2025-06-NP-01
1	MEDIATHEQUE DE FERRETTE	Adjoint territorial du patrimoine	23/35	Accroissement temporaire	01/09/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-02
1	ATTRACTIVITE	Rédacteur	35/35	Accroissement temporaire	01/10/2025	31/05/2027	1er	2025-06-NP-03
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	7,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-04
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	8/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-05 2025-06-NP-06 2025-06-NP-07
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	9,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-08 2025-06-NP-09
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	10/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-10
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	11/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-11 2025-06-NP-12 2025-06-NP-13
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	11,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-14 2025-06-NP-15 2025-06-NP-16
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	12/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-17 2025-06-NP-18
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	12,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-19
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	13/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-20
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	14/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-21
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	14,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-22
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	15/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-23 2025-06-NP-24 2025-06-NP-25
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	15/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-26
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	15,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-27
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	16/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-28
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	16,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-29
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	16,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-30
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	17/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-31
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	17,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-32
2	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	18/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-33 2025-06-NP-34
4	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	18/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-35 2025-06-NP-36 2025-06-NP-37 2025-06-NP-38
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	18,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-39 2025-06-NP-40 2025-06-NP-41
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	18,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-42

4	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	19/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-43 2025-06-NP-44 2025-06-NP-45 2025-06-NP-46
2	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	19/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-47 2025-06-NP-48
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	19,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-49
8	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	20/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-50 2025-06-NP-51 2025-06-NP-52 2025-06-NP-53 2025-06-NP-54 2025-06-NP-55 2025-06-NP-56 2025-06-NP-57
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	20,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-58
10	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	21/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-59 2025-06-NP-60 2025-06-NP-61 2025-06-NP-62 2025-06-NP-63 2025-06-NP-64 2025-06-NP-65 2025-06-NP-66 2025-06-NP-67 2025-06-NP-68
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	21/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-69
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	21,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-70
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	21,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-71
8	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	22/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-72 2025-06-NP-73 2025-06-NP-74 2025-06-NP-75 2025-06-NP-76 2025-06-NP-77 2025-06-NP-78 2025-06-NP-79
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	22,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-80 2025-06-NP-81 2025-06-NP-82
6	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	23/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-83 2025-06-NP-84 2025-06-NP-85 2025-06-NP-86 2025-06-NP-87 2025-06-NP-88
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	24/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-89 2025-06-NP-90
1	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	24/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-91
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	25/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-92 2025-06-NP-93 2025-06-NP-94
2	PERISCOLAIRE	Adjoint technique	25/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-95 2025-06-NP-96
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	25,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-97 2025-06-NP-98
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	26/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-99 2025-06-NP-100 2025-06-NP-101
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	26,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-102 2025-06-NP-103 2025-06-NP-104
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	27/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-105 2025-06-NP-106 2025-06-NP-107
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	28/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-108 2025-06-NP-109 2025-06-NP-110
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	28,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-111 2025-06-NP-112

2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	29/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-113 2025-06-NP-114
4	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	30/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-115 2025-06-NP-116 2025-06-NP-117 2025-06-NP-118
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	30,5/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP- 119
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	31/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-120 2025-06-NP-121
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	32/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-122
3	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	35/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-123 2025-06-NP-124 2025-06-NP-125
1	PERISCOLAIRE	Animateur	35/35	Accroissement temporaire	20/08/2025	31/08/2026	1er	2025-06-NP-126
1	EAU POTABLE	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	35/35	Accroissement temporaire	01/08/2025	31/07/2026	7ème	2025-06-NP-127

Les postes permanents sont à créer :

NB de POSTES	SERVICE	Grade	Quotité hebdomadaire	Motif	Date de début	Observations
1	MA ILLFURTH	Adjoint technique	35/35	PERMANENT	01/09/2025	2025-06-P-01
1	ATTRACTIVITE	Technicien territorial	35/35	PERMANENT	01/07/2025	2025-06-P-02
1	ACCUEIL	Adjoint administratif	35/35	PERMANENT	01/07/2025	2025-06-P-03
1	JEUNESSE	Adjoint d'animation	35/35	PERMANENT	01/07/2025	2025-06-P-04
1	COMPTABILITE	Adjoint administratif	35/35	PERMANENT	01/09/2025	2025-06-P-05
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	35/35	PERMANENT	20/08/2025	2025-06-P-06
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	30/35	PERMANENT	20/08/2025	2025-06-P-07
1	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	27,5/35	PERMANENT	20/08/2025	2025-06-P-08
2	PERISCOLAIRE	Adjoint d'animation	23/35	PERMANENT	20/08/2025	2025-06-P-09 2025-06-P-10

Par ailleurs, le Président expose que l'apprentissage constitue aujourd'hui une voie majeure d'insertion professionnelle. Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants. Face notamment aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension, l'apprentissage offre l'opportunité aux agents publics de transmettre des connaissances, des savoirs nécessaires à l'exercice des métiers du secteur public territorial et d'éviter la perte de savoir-faire. Il permet également de former et qualifier un personnel en vue d'une éventuelle embauche future tout en facilitant l'acquisition d'une première expérience professionnelle valorisante.

Il est proposé de conclure les contrats d'apprentissage suivants :

NB de POSTES	SERVICE	Grade	Quotité hebdomadaire	Motif	Date de début
1	JEUNESSE	BPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	PERISCOLAIRE	CPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025
3	PERISCOLAIRE	BPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	PERISCOLAIRE	CAP-AEPE	35/35	Apprentissage	15/08/2025

1	INFORMATIQUE	BUT	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	MEDIATHEQUE	LICENCE	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	COMMUNICATION	BTS	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	COMPTA	BUT	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	PISCINE FERRETTE	BPJEPS - AAN	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	PISCINE TAGOLSHEIM	BPJEPS - AAN	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	EAU	BTS	35/35	Apprentissage	15/08/2025
1	PREVENTIONNISTE	LICENCE	35/35	Apprentissage	15/08/2025

Lors de sa séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs, comme proposé ci-dessus.

Il autorise son Président à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique pour remplacer les agents momentanément indisponibles sur les postes créés ci-dessus.

Il autorise les agents nommés sur lesdits postes à percevoir des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires, hormis les catégories A.

Il décide de recourir au contrat d'apprentissage et décide de conclure les contrats suivants :

NB de POSTES	SERVICE	Grade	Quotité hebdomadaire	Motif	Date de début	Numéros de postes
1	JEUNESSE	BPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-01
1	PERISCOLAIRE	CPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-02
3	PERISCOLAIRE	BPJEPS	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-03
1	PERISCOLAIRE	CAP-AEPE	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-04
1	INFORMATIQUE	BUT	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-05
1	MEDIATHEQUE	LICENCE	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-06
1	COMMUNICATION	BTS	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-07
1	COMPTA	BUT	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-08
1	PISCINE FERRETTE	BPJEPS - AAN	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-09
1	PISCINE TAGOLSHEIM	BPJEPS - AAN	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-10
1	EAU	BTS	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-11
1	PREVENTIONNISTE	LICENCE	35/35	Apprentissage	15/08/2025	2025-06-AP-12

Il autorise son Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Il décide d'inscrire les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, au budget général et refacturées aux budgets concernés en fin d'année.

9. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SIGNALEMENT CONTRE LES ACTES DE VIOLENCE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Le Président rappelle que l'article L.135-6 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que les administrations doivent instituer un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 précise le contenu du dispositif mis en place dans l'ensemble des administrations. Il prévoit notamment la mise en place de procédures visant à recueillir les signalements desdits actes par les victimes ou les témoins, l'orientation des agents victimes ou témoins vers les services en charge de leur accompagnement et de leur soutien et les procédures d'orientation des mêmes agents vers les autorités compétentes en matière de protection des agents et de traitement des faits signalés. Il précise enfin les exigences d'accessibilité du dispositif de signalement et de respect de la confidentialité ainsi que les modalités de mutualisation du dispositif entre administrations.

L'article L.134-6 du Code général de la fonction publique précise également que lorsque la collectivité est informée, par quelque moyen que ce soit, de l'existence d'un risque manifeste d'atteinte grave à l'intégrité physique du fonctionnaire, elle prend, sans délai et à titre conservatoire, les mesures d'urgence de nature à faire cesser ce risque et à prévenir la réalisation ou l'aggravation des dommages directement causés par ces faits. Ces mesures sont mises en œuvre pendant la durée strictement nécessaire à la cessation du risque.

L'article L.452-43 du Code général de la fonction publique prévoit que les centres de gestion instituent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qui en font la demande, le dispositif de signalement prévu.

La convention actuelle avec le Centre de Gestion étant arrivée à échéance, il est opportun, dans un souci d'indépendance et de confidentialité, de lui confier à nouveau la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Communauté de Communes.

Lors de sa réunion du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide que la mise en œuvre du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes est confiée au Centre de Gestion du Haut-Rhin dans les conditions définies par délibération de son Conseil d'Administration.

Il approuve les termes de la convention à conclure en ce sens et autorise son Président à signer cette convention et tous actes s'y rapportant.

10. MODIFICATION DE L'ACTION SOCIALE POUR LES AGENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibérations successives des 22 juin 2017 et 25 janvier 2018, a défini l'action sociale de la Communauté de Communes Sundgau comme suit :

- **ADHESION AU CNAS (Comité National d'Action Sociale) ;**
- **SPECTACLES PAYANTS DE LA CCS :** une soirée gratuite au choix pour les agents ;
- **PISCINES :** entrée gratuite pour les agents ;
- **JEUNESSE :** application d'un tarif spécifique (tarif 1) pour les animations jeunesse organisées en régie directe par la Communauté de Communes ;
- **PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE :** tarif préférentiel :
 - o périscolaire : 50% du tarif de l'accueil, 4€ pour le repas ;
 - o extrascolaire :
 - journée avec repas : 50% du tarif de l'accueil, 4€ pour le repas,
 - ½ journée sans repas : 50% du tarif de l'accueil,
 - journée spéciale : 50% du tarif de l'accueil,
 - forfait semaine : 50% du tarif de l'accueil, 4€ pour le repas.

Ces tarifs préférentiels ne sont applicables que dans les structures gérées en régie par la CCS. Les enfants des agents qui ne fréquentent pas ces structures pendant la période scolaire, peuvent y être inscrits pendant les périodes de vacances.

L'accès à l'action sociale est conditionnée conditionné par un contrat ou une présence d'au moins 6 mois continus au sein de la Communauté de Communes.

A la suite d'un contrôle de la CAF, il convient de préciser l'application des avantages pour le périscolaire et l'extrascolaire ainsi que la jeunesse, dans la mesure où ces avantages devraient avoir comme base de calcul, le quotient familial. En conséquence, il est proposé la modification suivante :

- **JEUNESSE :** 50 % du tarif de l'accueil en fonction du quotient familial ;
- **PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE :** 50 % du tarif de l'accueil en fonction du quotient familial + tarif du repas en vigueur.

Lors de sa séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de modifier l'action sociale est comme suit :

- **JEUNESSE :** 50 % du tarif de l'accueil en fonction du quotient familial ;
- **PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE :** 50 % du tarif de l'accueil en fonction du quotient familial + tarif du repas en vigueur.

Il dit que les autres dispositions des délibérations des 22 juin 2017 et 25 janvier 2018 demeurent inchangées et applicables.

11. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE DE L'ILL

Le Président expose que les représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte de l'Ill ont été désignés par le Conseil communautaire à l'occasion de sa séance du 30 juillet 2020.

Monsieur Clément LIBIS représentait la Communauté de Communes en tant que membre titulaire. Toutefois, ce dernier ayant récemment démissionné de son mandat de maire de Fislis, il convient en conséquence de désigner un autre représentant titulaire au Syndicat Mixte de l'Ill.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Il désigne par vote à mains levées Monsieur Stéphane STALLINI en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes dans le collège GEMAPI du Syndicat Mixte de l'Ill.

12. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE A L'EPAGE DE LA LARGUE

Le Président expose que les représentants de la Communauté de Communes à l'EPAGE de la Largue ont été désignés par le Conseil communautaire à l'occasion de sa séance du 30 juillet 2020.

Monsieur Clément LIBIS représentait la Communauté de Communes en tant que membre titulaire. Toutefois, ce dernier ayant récemment démissionné de son mandat de maire de Fislis, il convient en conséquence de désigner un autre représentant titulaire à l'EPAGE de la Largue.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas recourir au scrutin secret.

Il désigne par vote à main levées Monsieur Gérard GROELLY en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes dans le collège GEMAPI de l'EPAGE de la Largue.

13. LUTTE CONTRE LA FIEVRE CATARRHALE OVINE ET BOVINE : VERSEMENT D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE AUX AGRICULTEURS

Le Président expose que l'ensemble des EPCI a été sollicité par le groupement de défense sanitaire d'Alsace (GDSA) par rapport à la fièvre catarrhale ovine et bovine qui touche actuellement les éleveurs avec des pertes atteignant 20%.

Dans le cadre d'une campagne de vaccination des bêtes, le GDSA souhaite aujourd'hui solliciter financièrement les collectivités afin d'aider les éleveurs qui ont des trésoreries compliquées et rappelle qu'une campagne de vaccination est coûteuse. Une réunion avec l'ensemble des Présidents d'EPCI a été organisée avec la Région et la CeA afin de discuter du sujet et pour aboutir à une solution de financement, travaillée par la Chambre d'agriculture.

Au regard du nombre de bêtes à vacciner sur le territoire, d'après les 1ères simulations, la participation de la Communauté de Communes serait de près de 19 000 €. Toutefois, une solution mixte entre le nombre de bêtes et le nombre d'habitants est proposée, ramenant la participation de la Communauté de Communes à 10 000 €.

Les montants sollicités auprès des collectivités sont toujours des montants maximums, puisque la participation se fera sur facture acquittée et dans la limite du montant accordé et délibéré par chacun.

Les paiements seront à effectuer directement au GDSA, qui recevra aussi les versements de la Région et de la CeA. Le GDSA s'est en outre engagé à co-financer la vaccination à hauteur de 130 à 150 k€ pour l'Alsace, en complément des aides des collectivités. Il se chargera également du reversement à chaque éleveur sur présentation des factures, et de transmettre les justificatifs aux financeurs.

Les vaccinations qui seront prises en compte pour le versement de l'aide des collectivités seront celles payées entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 septembre 2025.

Bien que l'aide soit versée au GDSA, il convient de préciser que celle-ci est allouée sur la base du régime d'aides exempté n°SA.108469, relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention, de contrôle et d'éradication des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux et les coûts de prévention des espèces exotiques envahissantes, et aux aides destinées à remédier aux dommages causés par des maladies animales ou des organismes nuisibles aux végétaux pour la période 2023-2029, adopté sur la base du règlement (UE) 2022/2472 de la Commission européenne du 14 décembre 2022 déclarant certaines catégories d'aides dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, publié au JOUE du 21 décembre 2022.

Depuis la loi NOTRE, la Région a compétence exclusive en matière d'aide au développement économique hors immobilier d'entreprise (article L.1511-3 du code général des collectivités territoriales). Cette compétence s'exerce par le biais du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) défini et adopté par la Région suivant une procédure d'élaboration spécifique.

Le SRDEII voté en Assemblée Plénière le 12 octobre 2023 (23SP-1734), « *organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région en matière d'aides aux entreprises avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements* ». A ce titre, il fixe le cadre et la coordination des différentes interventions de la Région.

Dans ce contexte, il sera nécessaire de conclure, avec la Région Grand Est, une convention autorisant la Communauté de Communes à intervenir en complémentarité de son aide et définir les conditions et les modalités dans lesquelles ont lieu cette intervention.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le versement d'une aide de 10 000 € au groupement de défense sanitaire d'Alsace en vue d'une campagne de vaccination de lutte contre la fièvre catarrhale ovine et bovine, pour les éleveurs du territoire de la Communauté de Communes.

Il dit que le groupement de défense sanitaire d'Alsace se chargera du reversement de l'aide à chaque éleveur sur présentation des factures, et de transmettre les justificatifs aux financeurs.

Il dit que la dépense sera imputée au budget principal, chapitre 65.

14. CESSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE D'ILLFURTH A HABITATS DE HAUTE ALSACE

Le Président rappelle que la Communauté de Communes est propriétaire de la caserne de Gendarmerie située 22 rue de Heidwiller à Illfurth. Celle-ci est composée :

- d'un bâtiment comprenant 4 logements F4 et 3 logements F5, des locaux de service et de locaux techniques notamment ;
- une cour, des parkings et des espaces verts.

Dans le cadre de sa politique patrimoniale de gestion de plusieurs casernes de Gendarmerie dans le département, Habitats de Haute Alsace a fait part de son souhait d'acquérir ce bien auprès de la Communauté de Communes.

Le bien, cadastré section 6, parcelle n° 396, d'une superficie de 22,47 ares, a été évaluée à 1 300 000 € par avis du Pôle d'évaluation domaniale du Haut-Rhin du 10 juillet 2024.

Après échanges avec les services de Habitats de Haute Alsace, il est proposé un prix d'acquisition de 1 300 000 €.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Monsieur Aurelio TOLOSA quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la cession de la caserne de Gendarmerie située 22 rue de Heidwiller à Illfurth, cadastré section 6, parcelle n° 396, d'une superficie de 22,47 ares, à Habitats de Haute Alsace.

Il fixe le prix de la cession de l'immeuble et de toutes ses dépendances à 1 300 000 €.

Il autorise son Président à signer l'acte de vente notarié et tous actes s'y rapportant.

15. CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES

Le Président rappelle que la Communauté de Communes Sundgau dispose de la compétence mobilité et est devenue, à ce titre, Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) au niveau local.

Une réflexion est en cours pour l'adoption d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS). Ce document a vocation à développer une stratégie de mobilité adaptée aux besoins du territoire.

Les collectivités qui ont choisi d'exercer la compétence mobilité sont tenues de créer un Comité des Partenaires. Chaque AOM est en mesure de fixer elle-même la composition et les modalités de fonctionnement de son Comité des Partenaires.

Cet organe consultatif doit être saisi pour avis au moins une fois par semestre, et avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité, de la politique tarifaire ainsi que sur la qualité des services et l'information des usagers mise en place.

Conformément à l'article L.1231-5 du code des transports, cet organe consultatif comprend notamment des représentants des organisations professionnelles d'employeurs, des représentants des organisations syndicales de salariés, des représentants des associations présentes sur le territoire, notamment les associations d'usagers ou d'habitants, ainsi que des habitants tirés au sort. Les représentants des employeurs disposent d'au moins 50 % des sièges au sein du comité.

Compte-tenu de ce cadre, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'intitulé et la composition des différents collèges qui composeront ce futur Comité des Partenaires, à savoir :

- Collège 1 : « élus et partenaires institutionnels » - 5 sièges ;
- Collège 2 : « employeurs » - 10 sièges ;
- Collège 3 : « société civile » - 5 sièges.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver l'intitulé et la composition des différents collèges du futur Comité des Partenaires, telles que décrits ci-avant.

Il autorise son Président à engager les démarches en vue de la création du futur Comité des Partenaires.

16. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT « PLAN HERBE SUD ALSACE : PRAIRIES VIVANTES ET EAUX PRESERVEES »

Le Président expose que la Communauté de Communes Sundgau, Mulhouse Alsace Agglomération, la Communauté de Communes Sud Alsace Largue et Saint-Louis Agglomération se sont engagées dans une démarche collective à l'échelle du Sud Alsace, sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM), en vue de l'élaboration d'un « Plan Herbe ». Cette convention vise à coconstruire un plan d'actions territorial pour le développement et le maintien de l'élevage ainsi que des surfaces en herbe, dans une optique de préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce programme intitulé « Plan Herbe Sud Alsace : Préserver l'eau, l'élevage et les prairies : agissons ! » et établi sur une période de cinq ans (2025-2030), associera aux collectivités de multiples acteurs du monde agricole et du territoire.

Les termes de cette convention prévoient une gouvernance à deux niveaux :

- Le Comité de pilotage (COPIL), composé des signataires de la convention (les 4 EPCI et l'AERM), garantira la bonne mise en œuvre des objectifs du Plan Herbe Sud Alsace et coordonnera la démarche ;
- Le Comité des Partenaires, constitué des membres du COPIL et des signataires de la Charte d'engagement, sera chargé de suivre l'avancée collective des actions et de favoriser les synergies entre partenaires.

Le plan d'actions prévisionnel se décline au travers de quatre axes stratégiques :

- Axe I : Veiller à la préservation et à la restauration des surfaces en herbe sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les zones à forts enjeux ;
- Axe II : Donner les moyens techniques aux exploitations agricoles de s'adapter et de mieux préserver l'environnement ;
- Axe III : Permettre aux exploitations d'élevage d'être pérennes et économiquement viables ;
- Axe IV : Valoriser les pratiques agricoles vertueuses et le rôle des prairies.

Chaque action fera l'objet d'un plan de financement dédié, avec une répartition financière propre à sa nature. A noter qu'aucune dépense supplémentaire n'est à prévoir pour la Communauté de Communes Sundgau en 2025, les actions inscrites dans le Plan Herbe Sud Alsace (PHSA) et portées par la CCS étant déjà engagées (Paiements pour Services Environnementaux, étude de la filière équine, Concours des prairies fleuries, etc.).

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la conclusion de la convention de partenariat « Plan Herbe Sud Alsace : Prairies vivantes et eaux préservées » et de la charte d'engagement s'y rapportant.

Il approuve le plan d'actions de cette convention.

Il autorise son Président à signer cette convention ainsi que la charte d'engagement s'y rapportant.

Madame Estelle MIRANDA-SIEVERT quitte la séance.

17. MODIFICATION DES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Président rappelle qu'il a été confié au bureau d'étude Finance Consult la réalisation des audits des budgets eau potable et assainissement. Les conclusions de ces audits montrent une section de fonctionnement en difficulté dans les deux budgets.

Il est proposé d'agir sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement au niveau des parts fixes. Pour rappel, l'harmonisation des tarifs sera terminée au 1^{er} janvier 2026 avec des parts variables à 1,90 € HT/m³ pour l'eau potable et 2,50 € HT/m³ pour l'assainissement collectif.

Les parts fixes actuellement s'élèvent à 40 € HT/an pour l'eau potable et 60 € HT / an pour l'assainissement collectif. Il est proposé de les adapter de la façon suivante :

- Part fixe Eau potable :
 - 60 € HT/an à partir du 1^{er} janvier 2026.
- Part fixe Assainissement collectif :
 - 75 € HT/an à partir du 1^{er} juillet 2025,
 - 90 € HT/an à partir du 1^{er} janvier 2026.

La Commission Eau potable et Assainissement, réunie le 3 juin dernier, a émis un avis favorable à l'application de cette évolution tarifaire d'ici 2026.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, par 56 voix pour, 2 contre et 11 abstentions, fixe le tarif de la part fixe eau potable à 60 € HT/an à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il fixe les tarifs de la part fixe assainissement collectif :

- à 75 € HT/an à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
- puis à 90 € HT/an à compter du 1^{er} janvier 2026.

18. ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES POUR LA MAITRISE DES DECHETS ET DE L'ENVIRONNEMENT (ASCOMADE)

Le Président expose que, dans le cadre de l'exercice de la compétence assainissement, la Communauté de Communes a recours à l'ASCOMADE (Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement) en matière de formations et webinaires.

Adhérer à l'ASCOMADE permet à tous les élus et personnels de la collectivité, concernés par le(les) domaine(s) d'adhésion, de bénéficier de divers services gratuitement ou à prix réduit :

- Veille technique et réglementaire complète au jour le jour ;
- Les réunions des réseaux gratuites (uniquement le repas à la charge des participants), contre jusqu'à 150 € pour les non-adhérents en présentiel ou 75 € en distanciel ;
- Accès non restreint à [la plate-forme d'échanges en ligne](#) ;
- Accès à tarif réduit voire gratuitement aux journées d'information et d'échanges ;
- Sollicitation possible du centre de ressources téléphonique qui permettra de poser des questions techniques ou réglementaires, de demander des exemples de documents recherchés dans le réseau, etc... ;
- Publication de [petites annonces](#) (offres d'emploi ou matériels) le site.

Il est proposé que la Communauté de Communes adhère à l'ASCOMADE pour la compétence assainissement (elle comprend l'assainissement collectif et non collectif) pour un montant de 903 €. Si l'adhésion est effective après le 30 juin 2025 la somme sera divisée par deux. Le montant est prévu au budget assainissement.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à l'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement.

Il autorise son Président à signer toutes les pièces y afférentes.

Il dit que la dépense sera imputée au budget annexe Assainissement collectif.

19. APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'OLTINGUE

Le Président rappelle que la commune d'Oltingue est dotée d'un plan local d'urbanisme approuvé le 8 mars 2008 par délibération du conseil municipal. Le document a évolué à plusieurs reprises : révision simplifiée n°1 le 14 mars 2012, modification simplifiée n°1 le 16 février 2016, modification n°1 le 26 février 2021.

Le Président rappelle que, par arrêté n°ARR-006-2024 du 15 mai 2024, la Communauté de Communes Sundgau a engagé la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Oltingue. L'objectif est de modifier le classement de la parcelle section 11 n°481 située en entrée de village nord (ancienne friche industrielle « Bubendorff »), pour passer de UE à UEp et ainsi autoriser dans le règlement écrit les équipements d'intérêt collectif et services publics. De plus, des orientations d'aménagement et de programmation ont été ajoutées pour encadrer l'aménagement de cette zone UEp en pôle scolaire et périscolaire.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme., le projet a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code.

Une demande d'avis conforme de l'Autorité environnementale (MRAe) a également été déposée le 21 mai 2024. L'avis conforme n°2024ACGE83 a été rendu le 15 juillet 2024 et considère que le projet de modification simplifiée n°2 de plan local d'urbanisme d'Oltingue est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et qu'il doit être soumis à évaluation environnementale. Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAe a été rédigé et joint au dossier mis à la disposition du public. Le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 19 septembre 2024, et conformément à l'avis de l'Autorité environnementale, de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été mis à la disposition du public pendant un mois, du 29 avril au 29 mai 2025 inclus, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations. Le bilan de cette mise à disposition est présenté.

Il appartient à présent au Conseil de la Communauté de Communes Sundgau de se prononcer sur l'adoption de la modification simplifiée n°2 du PLU d'Oltingue, considérant le projet tel qu'il a été présenté aux Personnes Publiques Associées et au public.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Oltingue, telle qu'annexée à la délibération.

Il dit que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la CCS et de la Mairie d'Oltingue durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

Il dit que conformément aux articles L.133-6, R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, le dossier de modification simplifiée n°2 peut être consulté au siège de la CCS et à la Mairie d'Oltingue aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Il dit que la délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture et sous-préfecture.

Il dit que la délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmis au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à la sous-préfecture d'Altkirch.

20. APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SECTEUR D'ALTKIRCH

Le Président rappelle que le secteur d'Altkirch, incluant les communes d'Altkirch, Aspach, Carspach, Heimersdorf, Hirsingue et Hirtzbach, est doté d'un plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 12 décembre 2019 et mis en compatibilité par déclaration de projet le 1^{er} juillet 2021.

Le Président a engagé une procédure de modification du PLUi du Secteur d'Altkirch le 24 août 2023 afin de modifier le règlement écrit, uniformiser et modifier le zonage, créer des emplacements réservés, mettre en place des mesures de protection réglementaire sur les zones humides identifiées par la DDT.

Conformément à l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet a été notifié aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du même code.

Une demande d'avis conforme de l'Autorité environnementale (MRAe) a également été déposée le 25 août 2023. L'avis conforme n°2023ACGE121 a été rendu le 12 octobre 2023 et considère que le projet de modification n°1 de PLUi intercommunal du Secteur d'Altkirch est susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement et qu'il doit être soumis à évaluation environnementale. Le Conseil communautaire a décidé, par délibération du 7 décembre 2023, et conformément à l'avis de l'Autorité environnementale, de réaliser une évaluation environnementale du projet.

Conformément à l'article L.153-41 du code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes publiques associées ont été soumis à l'enquête publique, du 15 avril au 15 mai 2025 inclus.

Conformément à l'article L.153-43 du code de l'urbanisme, à l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Au regard des avis reçus de la part des personnes publiques associées et du public, quelques compléments mineurs ont été apportés au dossier, ne remettant pas en cause le projet global. Les points modifiés sont les suivants :

- la notice de présentation et l'évaluation environnementale de 2 OAP ont été mises à jour ;
- la liste des points de modification, actualisée en page 5 en réponse à la recommandation de la commissaire enquêtrice ;
- dans l'évaluation environnementale, les indicateurs de suivi ont été modifiés en page 31 ;

- le point de modification relatif à une erreur matérielle a été supprimé conformément à l'avis de la DDT et à la recommandation de la commissaire enquêtrice ;
- le règlement a été mis à jour concernant les emplacements réservés, avec l'ajout d'un point suite à l'avis de la DDT et à la recommandation de la commissaire enquêtrice.

Il appartient dès lors au Conseil communautaire de se prononcer sur l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Altkirch.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'apporter les changements détaillés en annexes à la délibération.

Il décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Secteur d'Altkirch tel qu'il est annexé à la délibération.

Il dit que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, d'un affichage au siège de la Communauté de Communes Sundgau et dans les Mairies des communes concernées durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Il dit que conformément à l'article L.153-22 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLUi est tenu à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes Sundgau et dans les Mairies des communes concernées, aux jours et horaires d'ouverture.

Il dit que la délibération sera exécutoire après sa publication sur le portail national de l'urbanisme et sa transmission en préfecture et sous-préfecture.

Il dit que la délibération accompagnée du dossier qui lui est annexé sera transmis au Préfet du Haut-Rhin ainsi qu'à la sous-préfecture d'Altkirch.

21. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU FONDS DE RENOVATION DES MAISONS ALSACIENNES ET DU BÂTI TRADITIONNEL

Le Président rappelle que la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place au 1^{er} janvier 2024 un Fonds de sauvegarde de la Maison alsacienne et du Bâti traditionnel. Ce dispositif a pour objectif d'accompagner les porteurs de projet dans la sauvegarde de leur bâti patrimonial.

Par délibération du 27 juin 2024, la CCS a acté son engagement dans la démarche sur proposition de la CeA. De ce fait, le plafond de soutien financier de la CeA envers les porteurs de projet est relevé. La CCS abonde également pour une part supplémentaire de 10% de la somme de la subvention versée par la CeA.

Les demandes de subventions sont formulées par les porteurs de projet auprès de la CeA qui en assure l'étude selon le règlement d'attribution. Un architecte conseil, missionné par la CeA, est saisi pour avis dans le cadre de l'étude du dossier afin d'assurer que les travaux répondent aux objectifs fixés par la CeA. La CCS est saisie pour avis après validation de l'architecte conseil et validation de la CeA.

Les dossiers ont été déposés et conformément au règlement, la CCS est saisie pour avis sur les 4 demandes de subvention suivantes :

Demande	Personne	Commune	Montant de la subvention CeA	Montant de la subvention CCS
Nettoyage et peinture colombage	Madame Nadine Marie-Jeanne BRODBECK	HIRTZBACH	1 178 €	117,80 €
Remplacement des menuiseries d'une maison alsacienne	Monsieur Alexandre Mario Albino MARTINI	ALTKIRCH	1 352 €	135,20 €
Restauration d'une maison	Madame Simone LITZLER	WILLER	11 517 €	1 151,70 €
Restauration d'une maison d'habitation du 18ème siècle	Monsieur Hugues Baptiste ZIMMERMANN	RIESPACH	30 000 €	3 000 €

Le versement de la subvention s'effectuera après vérification de la bonne conduite des travaux auprès de l'architecte conseil.

Lors de la séance du 15 mai dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, par 68 voix pour, 1 contre et 0 abstention, approuve l'attribution de subventions aux porteurs de projets dans le cadre du fonds de rénovation des maisons alsaciennes et du patrimoine bâti porté par la Collectivité Européenne d'Alsace comme suit :

Demande	Personne	Commune	Montant de la subvention CeA	Montant de la subvention CCS
Nettoyage et peinture colombage	Madame Nadine Marie-Jeanne BRODBECK	HIRTZBACH	1 178 €	117,80 €
Remplacement des menuiseries d'une maison alsacienne	Monsieur Alexandre Mario Albino MARTINI	ALTKIRCH	1 352 €	135,20 €
Restauration d'une maison	Madame Simone LITZLER	WILLER	11 517 €	1 151,70 €
Restauration d'une maison d'habitation du 18ème siècle	Monsieur Hugues Baptiste ZIMMERMANN	RIESPACH	30 000 €	3 000 €

Il dit que les subventions seront imputées au budget principal 2025 où les crédits nécessaires seront inscrits.

22. CONTRAT DE CANAL DU RHONE AU RHIN BRANCHE SUD 2024-2033 : APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2025

Le Président rappelle que, lors de sa séance du 28 septembre 2023, le Conseil communautaire a approuvé la signature du contrat de canal du Rhône au Rhin branche Sud pour la période 2024-2033.

Le contrat canal du Rhône au Rhin branche Sud a pour objectif d'améliorer l'offre de service garantie par Voies Navigables de France (VNF) initialement prévue en gestion hydraulique dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'établissement, en lien avec les territoires concernés, afin qu'ils puissent faire aboutir un projet global de développement touristique fluvial et fluvestre du canal et de ses abords, intégrant des activités de navigation de plaisance.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par VNF. A ce titre, l'établissement assure les choix techniques et la réalisation des travaux.

VNF prend en charge les opérations d'investissement identifiées dans l'offre de service de base « gestion hydraulique » sur l'ensemble du linéaire du canal du Rhône au Rhin branche sud, ainsi que 20% du surcoût entre le niveau de service Gestion Hydraulique et le niveau de service « amélioration plaisance ».

En 2025, sont prévues les opérations qui suivent :

- Suite des études et travaux de confortement des berges le long des biefs 10 et 11 (Retzwiller) ;
- Suite du diagnostic définissant les confortements de berges à réaliser sur les biefs 5 et 6 sud (Froidefontaine-Brebotte – classables SOH) et sur le bief de partage (Montreux-Châteaux – Valdieu-Lutran) ;
- Maintenance préventive sur l'écluse 31N d'Illfurth : interventions sur Génie Civil, mécanique, métallerie et serrurerie ;
- Démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre pour l'automatisation des écluses.

La participation financière des cofinanceurs est calculée en application des clés de financement retenues dans le contrat canal du Rhône au Rhin branche sud, sur la base des montants hors taxes des investissements, soit 637 937 € pour l'année 2025.

La CC Sundgau a souhaité lisser sa participation sur la période de validité du contrat. Les excédents ou déficits induits sur la participation théorique annuelle en application des pourcentages indiqués au contrat, sont rattrapés sur la part réglée par VNF.

En application de ces principes, la répartition des participations financières pour l'année 2025 est la suivante :

	Montant €HT	Montant TVA	Part totale	% €HT	% €TTC
Dépenses liées au surcoût « amélioration plaisance »	637 937 €	127 587.40 €	765 524.40 €	100 %	100 %
Région Grand Est	318 969 €	-	318 969 €	50 %	41.67 %
CeA	85 058 €	-	85 058 €	13.33 %	8.33 %
M2A	63 794 €	-	63 794 €	10 %	8.33 %
CC Sundgau	20 000 €	-	20 000 €	3.14 %	2.61 %
CCSAL	21 265 €	-	21 265 €	3.14 %	2.61 %
VNF	130 116 €	127 587.40 €	257 703.40 €	20.40 %	33.66 %

VNF, maître d'ouvrage, s'engage à informer les cofinanceurs de l'état d'avancement des opérations, et à fournir un bilan annuel des travaux réalisés à l'ensemble des cofinanceurs.

Lors de la séance du 15 mai dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil à l'unanimité, approuve les termes de la convention financière 2025 relevant du Contrat de canal du Rhin au Rhône.

Il autorise son Président à signer cette convention financière et tous actes s'y rapportant.

23. REVERSEMENT DE LA TAXE DE SEJOUR

Le Président rappelle que, dans le cadre de sa compétence développement économique / promotion du tourisme, la Communauté de Communes a institué et déterminé les tarifs de la taxe de séjour par délibération du 27 septembre 2018, modifiée par délibération du Conseil communautaire le 17 avril 2023, et est chargée de son recouvrement.

Le produit de cette taxe a pour but de favoriser la fréquentation touristique afin d'agir sur l'attractivité du territoire en matière de tourisme. De ce fait, il doit permettre de couvrir les dépenses afférentes à tout projet de promotion touristique.

Cette mission étant dévolue à l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, l'intégralité de la taxe de séjour lui est reversée, part départementale déduite.

La Communauté de Communes Sundgau a perçu au titre de la taxe de séjour 2024 la somme de 19 233,39 € auprès des hébergeurs.

Le versement est le suivant :

- part pour l'Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau : 17 484,90 € ;
- part à reverser à la Collectivité Européenne d'Alsace : 1 748,49 €.

Lors de la séance du 12 juin dernier, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, décide le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau d'un montant de 17 484,90 €.

Il décide le reversement de la taxe additionnelle à la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 1 748,49 €.

24. MODIFICATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

Le Président indique que l'évolution du service public de prévention et de gestion des déchets demande des modifications qui doivent être retranscrites dans le règlement du service.

Les modifications proposées ont pour objectif de déterminer le nombre de levées supplémentaires des bacs d'ordures ménagères autorisés aux usagers en cas de surplus, d'imposer la présence de l'utilisateur lors du retrait à domicile des bacs d'ordures ménagères et des bacs à biodéchets et de modifier la gestion des autorisations de dépôts de déchets verts sur le site de Sundgau Compost.

- **Limiter le nombre de levées supplémentaires** avec demande préalable auprès du service.

Pour des raisons techniques, le temps d'attente obligatoire entre deux levées d'un même bac est d'au moins cinq minutes entre chaque levée ;



Il est proposé de limiter à une seule levée supplémentaire d'un bac d'ordures ménagère par collecte dans la limite de deux fois par semestre. Au-delà, il conviendra de proposer à l'utilisateur de prendre un bac d'un volume supérieur.

- **Imposer la présence de l'utilisateur lors du retrait des bacs à domicile.**

Il peut arriver que des utilisateurs qui ont demandé le retrait à domicile des bacs d'ordures ménagères et de biodéchets ne soit pas présents au moment du retrait et que les bacs ne soient pas vidés et propres. Dans ce cas, le règlement de facturation prévoit une tarification de 100 euros pour les bacs rendus sales ;

Dans le cas où l'utilisateur est absent au moment du retrait, il n'est pas possible de constater contradictoirement l'état des bacs et, de ce fait, impossible d'appliquer la tarification prévue.

Avec l'obligation de présence, une attestation signée par l'utilisateur sur l'état des bacs repris permettra d'appliquer cette facturation. À défaut de la présence de l'utilisateur, il n'y aura pas de retrait à domicile mais une demande de restitution au siège de la communauté de communes.

- **Modification de la gestion des autorisations de dépôts de déchets verts sur le site de Sundgau compost.**

Les autorisations sont actuellement délivrées par la CCS ou par les communes au nom de la CCS, communes qui n'ont pas la possibilité de vérifier que l'administré, qui en fait la demande, est bien inscrit au service et, de ce fait, finance la part de collecte des déchets verts ;

Il est proposé les modifications suivantes pour les utilisateurs ménages :

- autorisations délivrées uniquement par la CCS afin d'éviter des dépôts par des utilisateurs non-inscrits au service,
- autorisation valable une seule fois pour une durée de 7 jours maximum,
- volume maximum autorisé de 35 m³ par autorisation
- autorisation à remettre, lors du dépôt, à Sundgau Compost.

Pour les communes, il est proposé les modifications suivantes :

- autorisation annuelle renouvelable, délivrée par la CCS, avec les conditions d'utilisation suivantes :
 - attestation à présenter, lors du dépôt, à Sundgau Compost,
 - 20 tonnes maximum par an.

Ces modifications du règlement de collecte ont été présentées à la Commission Valorisation des déchets, qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 6 mai dernier.

Lors de la séance du 15 mai 2025, le Bureau a émis un avis favorable.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les modifications à apporter au règlement du service et au règlement du service de prévention et de gestion des déchets, telles qu'exposées ci-avant.

25. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL

BUREAU DU 3 AVRIL 2025

DCB-012-2025 Réhabilitation énergétique du siège : demande de subvention. Le Bureau a approuvé le plan de financement du projet de cuve de récupération d'eau de pluie du siège de la CCS comme suit :

MONTANT SUBVENTIONNABLE	AERM	RÉGION GRAND EST	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
47 269,75 € HT	28 782,00€	8 981,25 €	9 506,50€
-	60,89%	19%	20,11 %

Il a autorisé son Président à solliciter le soutien financier de la Région Grand Est.

DCB-013-2025 Création d'un groupement de commande avec le SIAS de Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarm-Durlinsdorf pour la désignation du maître d'œuvre pour l'opération de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs sans hébergement à Durlinsdorf. Le Bureau a décidé la conclusion d'une convention portant création d'un groupement de commandes avec le Syndicat intercommunal des affaires scolaires de Courtavon-Levoncourt-Liebsdorf-Oberlarm et Durlinsdorf pour la désignation d'une maîtrise d'œuvre commune pour les constructions d'un groupe scolaire et d'un accueil de loisirs sans hébergement à Durlinsdorf.

Il a approuvé les termes de la convention, tels que présentés par son Président et a autorisé son Président à signer cette convention et tous actes s'y rapportant.

Il a désigné Monsieur Gilles FREMIOT en tant que représentant de la Communauté de Communes au sein de la commission d'appel d'offres du groupement, et par conséquent Président au sein du jury de concours de celui-ci.

DCB-014-2025 Installation d'ombrières photovoltaïques et désimperméabilisation sur e parking de la piscine à Tagolsheim : Demande de subventions. Le Bureau a approuvé le plan de financement du projet d'installation d'une ombrière photovoltaïque et désimperméabilisation du parking de la piscine des Rives de l'Il aux montants ci-dessus. Il a sollicité l'aide de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du fonds d'attractivité Alsace pour le projet susmentionné. Il a sollicité l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux le plus élevé pour le projet susmentionné. Il a sollicité l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre de son 12^{ème} programme d'intervention, au taux le plus élevé pour le projet susmentionné. Il a sollicité l'aide de la Région Grand Est dans le cadre de Climaxion, au taux le plus élevé pour le projet susmentionné. Il a autorisé son Président à signer tous actes se rapportant à cette demande de subventions.

DCB-015-2025 Approbation du nouveau contrat relatif à la prise en charge des articles de bricolages et de jardin. Le Bureau a décidé de conclure le nouveau contrat pour la gestion des articles de bricolage et jardin auprès des collectivités territoriales, couvrant la période 2024-2027, tels que présenté ci-avant. Il a approuvé les termes du contrat à conclure à cet effet. Il a autorisé son Président à signer ce contrat et toutes pièces s'y rapportant.

BUREAU DU 15 MAI 2025

DCB-016-2025 Rénovation énergétique du siège : conclusion d'un avenant au lot électricité. Le Bureau a décidé de conclure un avenant n°1 au marché de travaux de rénovation énergétique du bâtiment 3 de la Communauté de communes Sundgau ayant pour effet de substituer le titulaire EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INDUSTRIE TERTIAIRE SUD ALSACE à l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – ALSACE FRANCHE COMTE. Il a approuvé les termes de l'avenant à conclure à cet effet, tels que présentés ci-avant par son Président. Il a autorisé son Président à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

DCB-017-2025 Avis sur la création d'une micro-crèche à Illfurth. Le Bureau a émis un avis favorable à l'ouverture d'une micro-crèche situé rue de Spechbach, 68720 Illfurth, dont le porteur de projet est Monsieur Frédéric MORGEN, avec cependant mention des réserves suivantes :

- La micro-crèche projetée se situerait à seulement 200 mètres de la crèche PSU existante et s'inscrit dans un secteur déjà bien desservi (Spechbach-le-Bas, Saint-Bernard, Altkirch) ;
- Se pose la question de la cohérence territoriale et du risque de déséquilibre géographique, avec une offre pléthorique sur un même axe et des zones rurales périphériques toujours sous-dotées ;

Le territoire connaît une natalité stable voire en déclin, ce qui pourrait conduire à une stagnation, voire une baisse de la demande à moyen terme.

DCB-018-2025 Rénovation énergétique et agrandissement de la crèche à Muespach le Haut : Attribution du lot sols souples. Le Bureau a décidé d'attribuer le lot n°7 – Sols souples, pour un montant de 46 266,79 € HT, soit 55 520,15 € TTC, à l'entreprise ALSASOL. Il a approuvé les termes du marché à conclure à cet effet. Il a autorisé son Président à signer ce marché et tous actes s'y rapportant.

DCB-019-2025 Fixation des tarifs 2025-2026 des accueils de loisirs sans hébergement. Le Bureau a fixé les nouveaux tarifs pour les accueils de loisirs sans hébergement gérés par la Communauté de Communes Sundgau, comme suit :

Accueil de loisirs Périscolaire

Quotient familial	<800	801<1100	1101<1500	1501<2000	2001<2600	2601<3500	≥3501	Hors CCS
Accueil de midi avec Repas	7.29 €	8.13 €	8,97€	9,81 €	11.21 €	12.05 €	12,90 €	+20%
Accueil de midi sans repas	3.09€	3.93 €	4.77 €	5.61 €	7.01 €	7.85 €	8.70 €	+20%
Accueil du matin	2.24 €	2,66 €	3.08 €	3.51 €	4.21 €	4.63 €	5.05€	+20%
Accueil du soir 1 (sortie d'école- >17h15)	2,75 €	3.26 €	3,76 €	4.27 €	5.11 €	5.61 €	6.12 €	+20%
Accueil du soir 2 (sortie d'école- >fermeture)	3.99 €	4.83 €	5,67 €	6,51 €	7,91 €	8.75 €	9.60 €	+20%

Pour les enfants avec PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), le coût du repas (4.20€) sera déduit.

Accueils de loisirs Extrascolaire

Quotient familial	<800	801<1100	1101<1500	1501<2000	2001<2600	2601<3500	≥3501	Hors CCS*
Journée	16,50 €	17,26 €	18,79 €	21.08 €	22,61 €	24.14 €	24,90 €	+20%
Demi-journée sans Repas	6,50 €	6.88 €	7,64 €	8,79 €	9,55 €	10.32 €	10.70 €	+20%
Demi-journée avec Repas	10.35 €	10,73 €	11,49 €	12,64 €	13,40 €	14,17 €	14,55 €	+20%
Demi-journée spéciale ss repas	8.10€	10.83 €	9.59 €	11.08 €	12.08 €	13.07 €	13.57 €	+20%
Demi-journée spéciale avec repas	11,95 €	12,45 €	13,44 €	14,93 €	15.93 €	16.92 €	17,42 €	+20%
Journée spéciale 1	19,70 €	20.70 €	22,68 €	25.66 €	27,65 €	29.64 €	30.63 €	+20%

Journée spéciale 2	28.26 €	29.87 €	33,07 €	37,89 €	41,10 €	44.31 €	45.91 €	+20%
Journée spéciale 3	43.24 €	45.91 €	51,26 €	59.28 €	64,63 €	69.98 €	72.65 €	+20%
Semaine	74.46 €	77,71 €	84,20 €	93,94 €	100,43 €	106,93 €	110.18 €	+20%

Pour les enfants avec PAI (Protocole d'Accueil Individualisé), le coût du repas (4.20€) sera déduit de la prestation journée.

Séjours

Quotient familial	<800	801<1100	1101<1500	1501<2000	2001<2600	2601<3500	≥3501	Hors CCS*
TARIF S1	85,00 €	90,00 €	95,00 €	100,00 €	105,00 €	110,00 €	115,00 €	+20%
TARIF S2	135,00 €	140,00 €	145,00 €	150,00 €	155,00 €	160,00 €	165,00 €	+20%
TARIF S3	185,00 €	190,00 €	195,00 €	200,00 €	205,00 €	210,00 €	215,00 €	+20%
TARIF S4	235,00 €	240,00 €	245,00 €	250,00 €	255,00 €	260,00 €	265,00 €	+20%
TARIF S5	270,00 €	280,00 €	290,00 €	300,00 €	310,00 €	320,00 €	330,00 €	+20%
TARIF S6	320,00 €	330,00 €	340,00 €	350,00 €	360,00 €	370,00 €	380,00 €	+20%
TARIF S7	370,00 €	380,00 €	390,00 €	400,00 €	410,00 €	420,00 €	430,00 €	+20%

Activités, actions, animations...

Quotient familial	<800	801<1100	1101<1500	1501<2000	2001<2600	2601<3500	≥3501	Hors CCS*
TARIF A	3,20 €	3,40 €	3,60 €	4,00 €	4,40 €	4,60 €	4,80 €	+20%
TARIF B	5,60 €	5,95 €	6,30 €	7,00 €	7,70 €	8,05 €	8,40 €	+20%
TARIF C	8,00 €	8,50 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €	11,50 €	12,00 €	+20%
TARIF D	10,40 €	11,05 €	11,70 €	13,00 €	14,30 €	14,95 €	15,60 €	+20%
TARIF E	12,80 €	13,60 €	14,40 €	16,00 €	17,60 €	18,40 €	19,20 €	+20%
TARIF F	14,40 €	15,30 €	16,20 €	18,00 €	19,80 €	20,70 €	21,60 €	+20%
TARIF G	17,60 €	18,70 €	19,80 €	22,00 €	24,20 €	25,30 €	26,40 €	+20%
TARIF H	20,00 €	21,25 €	22,50 €	25,00 €	27,50 €	28,75 €	30,00 €	+20%
TARIF I	24,00 €	25,50 €	27,00 €	30,00 €	33,00 €	34,50 €	36,00 €	+20%
TARIF J	28,00 €	29,75 €	31,50 €	35,00 €	38,50 €	40,25 €	42,00 €	+20%
TARIF K	32,00 €	34,00 €	36,00 €	40,00 €	44,00 €	46,00 €	48,00 €	+20%
TARIF L	36,00 €	38,25 €	40,50 €	45,00 €	49,50 €	51,75 €	54,00 €	+20%
TARIF M	40,00 €	42,50 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €	57,50 €	60,00 €	+20%
TARIF N	44,00 €	46,75 €	49,50 €	55,00 €	60,50 €	63,25 €	66,00 €	+20%
TARIF O	48,00 €	51 €	54 €	60 €	66 €	69 €	72 €	+20%



TARIF 1		1,00 €
TARIF 2		2,00 €
TARIF 3		3,00 €
TARIF 4		4,00 €
TARIF 5		5,00 €
TARIF 6		6,00 €
TARIF 7		7,00 €
TARIF 8		8,00 €
TARIF 9		9,00 €
TARIF 10		10,00 €
TARIF 15		15,00 €
TARIF 20		20,00 €
TARIF 30		30,00 €
TARIF 40		40,00 €
TARIF 50		50,00 €

Les tarifs A à O et 1 à 50 peuvent être cumulés entre eux.

Le tarif « dépassement horaire » est défini comme suit : +10,00 €.

Il a été dit que les tarifs exposés ci-avant entreront en application à compter du 1^{er} septembre 2025.

BUREAU DU 12 JUIN 2025

DCB-20-2025 Rénovation énergétique et agrandissement de la crèche à Muespach-Le-Haut : demande de subventions. Le Bureau a approuvé le plan de financement de l'opération de rénovation énergétique et d'agrandissement de la crèche à Muespach-le-Haut, tel que présenté ci-après :

Au titre du Fonds Verts 2025 :

RENOVATION ENERGETIQUE DE LA CRECHE A MUESPACH-LE-HAUT					
MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	CLIMAXION	C.E.E.	CAF	FONDS VERT	COMMUNAUTE DE COMMUNES
833 169.79 €	45 000,00 €	20 000,00 €	98 000,00 €	333 267.92 €	336 901.87 €

Au titre de la DETR 2026 :

AGRANDISSEMENT DE LA CRECHE A MUESPACH-LE-HAUT			
MONTANT SUBVENTIONNABLE (€ HT)	DETR	CAF	COMMUNAUTE DE COMMUNES
229 194.21 €	91 677.68 €	37 000,00 €	100 516.53 €

Il a sollicité l'aide des partenaires financiers. Il a autorisé son Président à signer tous actes se rapportant à ces demandes de subventions.



DCB-021-2025 Réhabilitation énergétique et agrandissement de la crèche de Muespach-Le-Haut :
Attribution des lots n°8 et 11. Le Bureau a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot – désignation	Attributaire	Montant en € HT
Lot 8 – Menuiserie intérieure	Lang et Fils	48 366,96 €
Lot 11 – Gestion Technique du Bâtiment	DAE	52 433,50 €

Il a approuvé les termes des marchés à conclure à cet effet. Il a autorisé son Président à signer ces marchés et tous actes s'y rapportant.

DCB-022-2025 Modification du règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement. Le Bureau a décidé les modifications suivantes au règlement intérieur des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH), applicables à compter du 1^{er} septembre prochain :

- Annulation possible, par la direction, de réservations systématiques de places qui donnent lieu à des annulations abusives et répétées ;
- Précisions concernant la prise en compte des revenus ;
- Précisions concernant la démarche à effectuer en cas de changements d'école ou déménagement ;
- Ajout du mode de paiement par virement ;
- Ajout de la conduite qui sera tenue en cas de comportement agressif répétitif de l'enfant ;
- Ajout de l'interdiction de matériel connecté au sein des accueils périscolaires et extrascolaires ;
- Prise de médicament, interdiction d'être en possession de médicament y compris homéopathique et contre le mal de transport ;
- Ajout que la direction se réserve le droit de ne pas accueillir d'enfant ayant des poux.

DCB-023-2025 Création d'ombrières photovoltaïques et désimperméabilisation du parking de la piscine les Rives de l'III à Tagolsheim : Attribution des marchés de travaux. Le Bureau a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

Lot - désignation	Attributaire	Montant € HT
Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers	PONTIGGIA	431 936,50
Lot n°2 - Electricité	PARELEC	26 956,77
Lot n°3 - Structure Ombrières	ALTKIRCH CONSTRUCTION	137 932,55
Lot n°4 - Photovoltaïque	SOVEC ENERGIE	96 966,25
Lot n°5 – Aménagements paysagers	SN MULLER PAYSAGES	68 122,00

Il a approuvé les termes des marchés à conclure à cet effet. Il a autorisé son Président à signer ces marchés et tous actes s'y rapportant.

DCB-024-2025 Installation d'ombrières photovoltaïques et désimperméabilisation du parking de la piscine les Rives de l'III à Tagolsheim : Actualisation des demandes de subvention. Le Bureau a approuvé le plan de financement du projet susmentionné aux montants ci-dessous :

Montant subventionnable	Région Grand Est (Climaxion)	AERM	Fonds Vert	CeA	Communauté de Communes
866 621 €	25 214,00 €	102 800,00 €	346 648,40 €	218 600,00 €	173 358,60 €
100%	2,91%	11,86%	40,00%	25,22%	20,00%

Il a autorisé son Président à signer tous actes se rapportant à cette demande de subventions.

DCB-025-2025 Conclusion d'un avenant n°1 au marché de travaux assainissement tranche 3 à Illtal – Oberdorf. Le Bureau a décidé de conclure un avenant n°1 au marché de travaux assainissement tranche 3 à Illtal-Oberdorf pour l'ajout de prix nouveaux au bordereau de prix unitaires.

- La fourniture et pose de collecteur gravitaire en polypropylène ø200mm.
Coût : 79,00 € HT le ml ;
- La préparation pour pose gravillonnage
Coût : 5,50€ HT le m² ;
- La réfection de chaussée gravillonnage en bicouche
Coût : 11,50 € HT le m² ;
- L'approfondissement poste de refoulement GC et équipements hydrauliques (4,2m au lieu de 3,80m)
Coût : 180,00 € HT / m² ;
- La plus-value sur profondeur génie civil
Coût : 1 995,00 € HT l'ensemble ;
- La plus-value lestage
Coût : 195,00 € HT l'ensemble ;
- La plus-value équipements hydrauliques
Coût : 2 210,00 € HT l'ensemble ;
- Le dallage Béton autour du poste de refoulement : ce prix comprend la réalisation de la dalle en béton dosé à 350Kg/m³ sur 0.20m d'épaisseur, toutes fournitures main d'œuvre et sujétions
Coût : 145,00 € HT le m² ;
- La fourniture et mise en place d'une trappe articulée verrouillée : ce prix comprend la fourniture et mise en œuvre des trappes d'accès 400KN de type TITAN de chez SOVAL ou équivalent équipées de barreaux antichute, articulées et assistées par vérins de dimensions permettant la visite des ouvrages et leur maintenance (ouvertures suffisantes pour extraction des équipements de type ballon anti-bélier / pompes etc...
Coût : 3 175,00 € HT l'unité ;
- La plus-value sonde Vega au lieu d'une sonde piezo : Ce prix comprend la fourniture et mise en œuvre d'une sonde Radar VegaPuls C11 en remplacement du régulateur de niveau par capteur de pression (sonde piézométrique) prévu initialement, toutes fournitures main d'œuvre et sujétions
Coût : 300,00 € HT ;
- La démolition de l'ancienne pile de pont : Comprend la protection du milieu, la démolition manuelle ou mécanique, l'évacuation des déblais, et le nettoyage du site.
Coût : 300,00 € HT le m³.

Il a approuvé les termes de l'avenant à conclure à cet effet, tels que présentés ci-avant par son Président. Il a autorisé son Président à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

DCB-026-2025 Conclusion d'un avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les branchements sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement – lot 2 secteur centre. Le Bureau a décidé de conclure un avenant n°1 à l'accord-cadre à bons de commande pour les branchements sur les réseaux eau potable et assainissement lot 2 secteur Centre pour l'ajout d'un prix nouveau au bordereau de prix unitaires eau potable :

- 12.4.5.3 Fourniture et pose d'un regard de comptage eau potable incongelable pré-équipé en tuyaux DN63 pour un compteur DN40 mm : 1 850 € HT.

Il a approuvé les termes de l'avenant à conclure à cet effet, tels que présentés ci-avant par son Président. Il a autorisé son Président à signer cet avenant et tous actes s'y rapportant.

26. DIVERS

- Projet SlowUp

Madame Fabienne BAMOND présente le projet SlowUp, une initiative visant à encourager l'ensemble des habitants du Sundgau à adopter une mobilité douce, par la marche, le vélo ou la trottinette. Ce projet est porté par le Conseil de développement du Pays du Sundgau, avec le soutien de l'Office du Tourisme, des collectivités et des associations locales.

L'événement se déroulera sur les routes de 11 communes de la Communauté de Communes Sundgau, qui seront exceptionnellement fermées à la circulation pour l'occasion. Deux réunions d'information, destinées à présenter les itinéraires et les animations prévues, sont programmées les 24 juin et 8 juillet au siège du Pays du Sundgau.

- Nouveau directeur du pôle « Attractivité »

Le Président présente Monsieur Nicolas WENTZ, nouveau directeur du pôle « Attractivité » de la Communauté de Communes.

- Concours des prairies fleuries

Monsieur Fabien SCHOENIG rappelle que les 26 et 27 mai derniers s'est tenu le concours de prairies fleuries. À cette occasion, trois lauréats ont été distingués :

- le GAEC Meister pour une parcelle située à Ligsdorf ;
- l'EAEL du Geissberg pour une parcelle située à Biederthal ;
- l'EARL Wiedmer pour une parcelle située à Muespach-le-Haut.

- Détermination du lieu de la prochaine séance

Aux termes de l'article L.5211-11 du CGCT, « l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ».

Le Conseil, à l'unanimité, donne mandat au Président pour fixer le lieu de la prochaine séance du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Altkirch, le 15 juillet 2025

Le Président
Gilles FREMIOT

Monsieur Benoît KENNARD
Directeur Général des Services
Secrétaire de séance

